



SOMMAIRE

- 2 Éditorial du président du SIEEEN
- 3 Identité du SIEEEN et chiffres-clés 2021
- 4-5 Faits marquants
- 6 Le Bureau syndical 2021
- 7-10 Transition énergétique et climat
- **ÉNERGIES**
 - 11 Groupement d'achat d'énergies
 - 12 Distribution publique d'électricité
 - 13 Contrôle de la concession électricité
 - 14 Distribution publique de gaz
 - 15-17 Réseau d'éclairage public
 - 18 Réseau des bornes de charge de véhicules électriques
- **ÉQUIPEMENT**
 - 19-22 Patrimoine et Énergies
 - 23 Régie SIEEEN Chaleur
 - 24-26 SITEC
- **ENVIRONNEMENT**
 - 27-29 Déchets ménagers
- 30-35 Organisation et moyens
 - 34 Règlement Général de la Protection des Données
 - 35 Prévention
 - 36-37 L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre
 - 38-39 Nièvre Énergies

Directeur de la publication : **Guy Hourcabie**

Coordination : **Bénédicte Martin**

Rédaction : **Jef d'Argent - Moklé**

Mise en page : **Renaud Scapin**

Crédits photos : **SIEEEN, Lionel Brügger, Fotolia, Shutterstock**

Sources des tableaux et graphiques : **données SIEEEN**

Impression : **Inore Groupe Impression** - 1 800 exemplaires

Juin 2022

ÉDITORIAL

CHERS COLLÈGUES, MESDAMES, MESSIEURS,

En 2021, l'arrivée des nouvelles directions régionale et départementale a marqué un renouveau dans les relations que nous entretenons avec notre concessionnaire historique, Enedis. La volonté affichée d'instaurer un climat apaisé et serein nous a incité à reprendre les négociations. Les séances de travail, qui se succèdent depuis la mi-septembre 2021, sont constructives. Le SIEEEN espère aboutir à la signature du contrat pour la concession Nièvre à l'été 2022, en prenant pour socle le nouveau contrat de concession négocié au niveau national par la FNCCR/France Urbaine et Enedis/EDF.

Le respect des spécificités d'un département rural comme la Nièvre est une exigence fondamentale. Le contrat de concession imposera pour les trente prochaines années un cadre opérationnel de gestion des réseaux de distribution de l'électricité. Il est de notre responsabilité de préserver l'intérêt de nos collectivités et des Nivernais : la vigilance et la lucidité doivent éclairer nos décisions sur le long terme. Différents points de blocages demeurent. Ceux-ci portent sur la responsabilité locale d'Enedis, le respect du choix que nous avons fait d'appliquer la clause du moratoire sur la maîtrise d'ouvrage SIEEEN qui existait dans le cahier des charges de 1992 et sa juste (re)valorisation. Autre grain de sable : la contestation par le SIEEEN du principe mis en place, sans que nous en ayons été d'accord, au sujet de la « Prolongation de la durée de vie des réseaux » (PDV) devenue aujourd'hui « Rénovation Programmée » (RP), et notre exigence du respect des engagements du concessionnaire à réaliser des investissements et non de la maintenance déguisée en investissements qu'est pour nous, en réalité, cette rénovation programmée. D'autres problématiques sont à prendre en compte, notamment, le photovoltaïque et la maîtrise d'ouvrage associée, l'amélioration de la qualité des réseaux sur l'ensemble du département, avec la mise en place de critères distincts pour la zone urbaine et la zone rurale, ainsi que la prise en compte et le traitement des micro coupures.

Au SIEEEN, l'année 2021 a été marquée par l'instauration d'une nouvelle direction avec les départs à la retraite, après de nombreuses années de bons et loyaux services, de MM. Brossard et Coton, directeur général des services et directeur général adjoint. Nous initions, depuis, une conduite du changement qui a pour visées de rationaliser notre organisation et mettre en œuvre une démarche axée sur la gestion transversale des projets. Nous réaffirmons, ainsi, notre ambition de proposer un accompagnement efficient aux collectivités nivernaises.

Malgré la situation sanitaire et socio-économique singulière, le SIEEEN a poursuivi ses actions en faveur de la transition écologique. La



Guy Hourcabie, Président du SIEEEN



modernisation de l'éclairage public par des systèmes de gestion intelligents et le recours au LED connecté, l'optimisation des consommations énergétiques, l'aide à l'achat d'énergie portée par le Groupement d'achat d'énergies, mis en place par les 8 syndicats d'énergie pour les collectivités des 8 départements de Bourgogne Franche-Comté et dont le SIEEEN est le coordinateur, l'accompagnement des territoires dans leur démarche de transition énergétique avec, entre autres, la mise à disposition de conseillers en énergie partagé (CEP), le développement des énergies renouvelables et le déploiement des bornes de charge de véhicules électriques, participent au développement durable du territoire. Pour renforcer l'attractivité et amplifier la dynamique de progrès de ce dernier, le SIEEEN aide les collectivités à se doter d'un écosystème numérique de confiance. Nous facilitons, en outre, les initiatives des collectivités pour qu'elles puissent tendre vers la sobriété énergétique de leur patrimoine bâti à travers la rénovation énergétique haute qualité environnementale et le conseil en énergie partagé. Soucieux de préserver notre cadre de vie de qualité, nous portons un projet d'économie circulaire qui vise à faire de nos déchets une ressource. L'optimisation de la gestion et la modernisation des infrastructures des déchets ménagers participent activement de la réussite de la transition écologique du territoire.

Les turbulences de la mondialisation et les crises qu'elles engendrent, augurent l'arrivée d'un monde nouveau, sans doute plus austère. Nous devons plus que jamais développer ces énergies solidaires, qui permettent aux femmes et aux hommes, en Nièvre, comme ailleurs, d'œuvrer durablement ensemble pour un monde meilleur.

*Nous avançons dans le voie
de la transition énergétique pour
le bien des collectivités et de la planète*

HISTORIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) est un établissement public de coopération intercommunale. Il est régi par les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et par ses statuts. Il a la nature d'un syndicat mixte ouvert à la carte. Le SIEEEN est constitué des collectivités suivantes : communes, syndicats mixtes fermés, communautés de communes et du Conseil départemental de la Nièvre.

NOS MISSIONS

Transferts de compétences :

- Distribution publique de l'électricité.
- Distribution publique de gaz.
- Production décentralisée d'électricité.
- Achat d'énergies.
- Éclairage public et signalisation lumineuse.
- Traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Réseaux et infrastructures de télécommunication.
- Réseaux de chaleur.
- Architecture et gestion patrimoniale.
- Technologies de l'Information et de la Communication.
- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).
- Maîtrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagé.

Prestations de services :

- Éclairage public et signalisation lumineuse.
- Réseaux et infrastructures de télécommunication.
- Architecture et gestion patrimoniale.
- Technologies de l'Information et de la Communication.
- Cartographie et exploitation de données numérisées.
- Déchets ménagers et assimilés.
- Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).
- Réseaux de chaleur.
- Achat d'énergies.
- Accompagnement des collectivités dans la mise en place de la transition énergétique.
- Accompagnement pour la mise en place et le suivi du Règlement général pour la protection des données.

Conscientes que certaines missions requièrent des moyens humains et matériels qu'elles ne possèdent pas toujours, les collectivités nivernaises en ont progressivement confié la charge au SIEEEN. Les collectivités nivernaises ont ainsi la possibilité de transférer certaines compétences au Syndicat ou de faire appel à lui dans le cadre d'une prestation de service. Le fonctionnement du SIEEEN repose sur des valeurs de solidarité, mutualisation et péréquation qui lui permettent de garantir à l'ensemble des collectivités du Département une qualité de service exemplaire.

TRANSFERTS DE COMPÉTENCES



ÉLECTRICITÉ : 309 communes réunies dans **23** Commissions Locales d'Énergie (CLE)



GAZ : 41 communes et **5** en délégation de service



ÉCLAIRAGE PUBLIC : 296 communes + **4** communautés de communes + Conseil départemental de la Nièvre



DÉCHETS MÉNAGERS : 6 communautés de communes + **4** syndicats intercommunaux, soit **224** communes



PRODUCTION DÉCENTRALISÉE D'ÉLECTRICITÉ : 10 communes + **1** communauté de communes



CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ : 120 communes + **5** communautés de communes et leurs communes membres



SITEC : 285 communes, **7** communautés de communes (anciennes et nouvelles), **11** structures diverses + l'Agence Technique Départementale adhérentes au SIG et **74** écoles et **50** autres (SIAEP, coopératives, maisons de l'emploi...)



RÉSEAUX DE CHALEUR : 23 communes + **2** communautés de communes



IRVE - Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques : 40 communes

CHIFFRES-CLÉS 2021



LE BUREAU

Le Comité syndical désigne, parmi les délégués qui le constituent, le Bureau syndical composé du Président, 7 vice-présidents et 13 membres. Le Comité syndical lui délègue une partie de ses attributions de gestionnaire (personnel, commande juridique...).

LE COMITÉ SYNDICAL

Le SIEEEN est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par ses collectivités adhérentes et par un Bureau syndical, émanation du Comité.

Toutes les décisions sont prises par les élus délégués au SIEEEN. Le délégué est le véritable trait d'union entre sa collectivité et le Syndicat. Il permet de faciliter l'expression des adhérents. Il est également attentif aux évolutions dans le secteur énergétique et environnemental dont il relève. Il se fait l'écho auprès du Syndicat des problèmes rencontrés par les usagers.

Le Comité syndical est constitué de 111 membres. Chaque compétence transférée y est représentée proportionnellement par un délégué titulaire et un délégué suppléant, élus par les structures de base.

FAITS MARQUANTS 2021

ÉLECTRICITÉ

En 2021, le territoire était équipé de 36 bornes de charge, soit une prise pour 2 000 habitants. Le SIEEEN a réalisé la seconde phase du déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques en Nièvre. 10 nouvelles bornes ont été installées à Bouhy (1), Château-Chinon (1), Cosne-Cours-sur-Loire (1), Coulanges-lès-Nevers (1), Dornes (1), La Machine (1), Lucenay-lès-Aix (1), Magny-Cours (1) et Nevers (2). Cette opération a bénéficié d'un financement du Plan de relance à hauteur de 44 000 €, soit 40 % du montant total de 110 000 €.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SIEEEN a poursuivi son programme de modernisation de l'éclairage public. 1 722 luminaires ont pu être remplacés par des LED connectés sur les communes de Cercy-la-Tour, Cosne-Cours-sur-Loire, Marzy et Saint-Révérien. Le Plan de relance a financé 30 % de l'investissement pour un montant total de 1 258 330 € HT, soit 377 500 €. Grâce à cette opération, les communes pourront réaliser une économie d'énergie annuelle sur leur éclairage public de 196 532 kW sur une consommation avant travaux de 350 694 kW (55 % en moyenne). Ce programme sera terminé en juillet 2022.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT

En 2021, le SIEEEN a recruté un chargé de mission Urbanisme sur 3 ans. La mission a pu être pleinement intégrée et reconnue. Ce qui va permettre aux collectivités nivernaises de mieux appréhender les problématiques énergétiques dans leurs dossiers d'urbanisme et d'aménagement de leur territoire.

PATRIMOINE ET ÉNERGIES

Dans le cadre du groupement d'achat dédié, le SIEEEN a démarré l'opération d'isolation des combles des bâtiments publics, nommée « Cocon 58 ». Le marché a été attribué à l'entreprise Iso Souffle (Allier). Au total, 22 bâtiments sur 16 communes doivent être traités, soit une surface totale de 3 460 m². Cette opération représente un investissement de 79 711 €. Elle générera 5,5 GWh cumac de CEE.

SITEC

Face à la saturation de sa hotline - plus de 8 000 appels, soit 33 appels pour deux techniciens par jour - et pour optimiser les temps de réponse,

le SITEC a modifié l'accès à son service d'assistance à distance. Depuis le 4 octobre 2021, les collectivités doivent ouvrir un ticket sur l'extranet syndical via GLPI, pour accéder à la hotline et déclarer leur demande.

SERVICE ACHAT VENTE D'ÉNERGIES (AVE)

Le service Achat Vente d'Énergies (AVE) du SIEEEN a recruté un chargé de développement des énergies renouvelables. Il a pour missions de prospecter sur le territoire afin d'évaluer le potentiel de celui-ci, de conduire des études et de développer des projets.

DÉCHETS MÉNAGERS

Le SIEEEN a optimisé ses équipements en modernisant les quais de transfert de Champvert, Château-Chinon, Corbigny et Rix. Cette opération vise à doter le territoire de solutions évolutives en adéquation avec la gestion des déchets. Chaque plate-forme est conçue pour être modulable, avec des zones dédiées aux papiers, ordures ménagères résiduelles, déchets verts et bio-déchets.



Nouvelle borne de charge à Nevers



Éclairage public à Marzy



La mission Urbanisme va permettre aux collectivités locales de mieux intégrer les problématiques environnementales dans leur développement.



Opération d'isolation des combles

RÉGIE SIEEEN CHALEUR

Le 17 février, la Régie SIEEEN Chaleur a présenté son champ d'action et les différents projets en cours et à l'étude, à Didier Josso, sous-préfet à la relance. Parmi ceux-ci, figurait le projet de réseau de chaleur de Vaux-d'Amognes (75 kW pour 75 ml de réseau). Cette installation alimentera en chauffage la mairie, la salle de réunion, l'école maternelle ainsi qu'un logement communal. D'un montant de 209 922 € HT, ce projet a obtenu une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 69 667 € ainsi qu'une subvention de 31 193 € grâce au COT ENR (fonds de chaleur de l'Ademe). Les travaux démarreront début 2022.



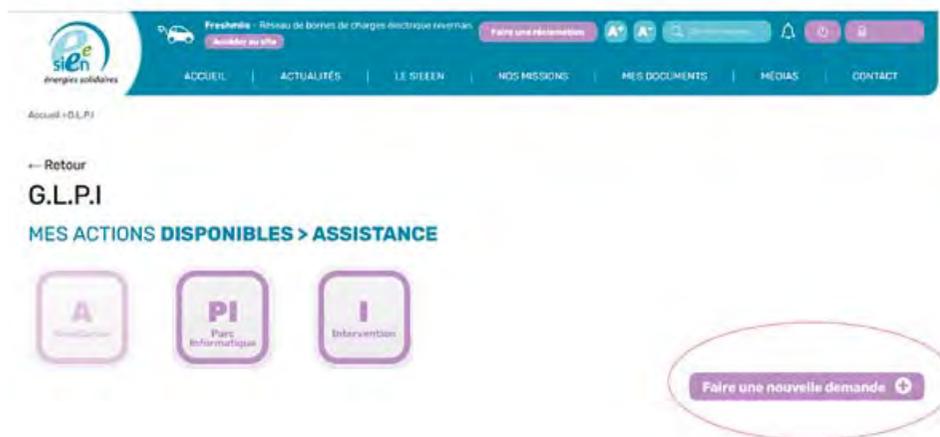
Optimisation des quais de transfert des déchetteries



Développement des énergies renouvelables



Validation du projet de chaufferie de Vaux-d'Amognes



Modification de la procédure d'accès au service d'assistance à distance du site Internet du SITEC

ZOOM SUR

UNE NOUVELLE DIRECTION AU SIEEEN

Suite au départ à la retraite de MM. Brossard (directeur général des services) et Coton (directeur général adjoint), le SIEEEN a nommé sa nouvelle directrice, Charlotte Bernard. Une nouvelle organisation a été instituée afin de sécuriser le pôle de direction et rationaliser le fonctionnement des différents services du Syndicat. Un audit a été fait pour faciliter la conduite du changement et mettre en œuvre une démarche de travail en mode projet afin que les équipes fonctionnent de façon collaborative et transverse. Cette nouvelle organisation mise en place vise à optimiser le pilotage stratégique du SIEEEN dans la durée. Elle s'est fixé pour objectifs d'améliorer la communication interne, de renforcer la cohérence des pratiques au sein des services, de consolider et de développer les expertises du Syndicat.



LE BUREAU SYNDICAL DU SIEEEN EN 2021

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU SIEEEN

En 2021, le SIEEEN a consacré un budget global de 42 000 000 € à la réalisation de son programme d'actions et à l'accompagnement des collectivités nivernaises dans la mise en œuvre de leurs projets. Il s'est appuyé sur une situation financière saine pour poursuivre le programme d'actions initiées en faveur de la transition écologique et énergétique en s'inscrivant, notamment, dans les appels à projets de l'État (contrat de transition énergétique), de l'Ademe (contrat d'objectif territorial) ou de la Région (énergie, électromobilité, efficacité énergétique, économie circulaire et valorisation des filières, plans climat et appels à manifestation d'intérêts).

5 axes sont fléchés dans ses orientations budgétaires :

- › **L'énergie pour tous** couvre les secteurs de l'économie concessionnaire (contrôle des concessions), des réseaux électrique et gazier, de la production thermique avec la Régie SIEEEN chaleur et de la précarité énergétique.
- › **La préservation de l'environnement** nivernais concerne essentiellement le domaine des déchets ménagers et de l'économie circulaire ainsi que la mobilité décarbonée avec le déploiement des bornes de charge pour les véhicules électriques et d'autres vecteurs comme le gaz naturel pour véhicules (GNV) ou l'hydrogène.
- › **L'amélioration du cadre de vie** grâce à la modernisation de l'éclairage public, la recherche de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique dans la rénovation et la construction du patrimoine des collectivités.
- › **L'économie numérique au service de la dématérialisation** avec l'informatique de gestion, l'information géographique et la production cartographique, le tout intégré dans un vaste plan de digitalisation avec les questions liées à la cybersécurité.
- › **Les moyens opérationnels de l'action** incluent les ressources humaines, la logistique, la dette et la communication et tout ce qui concourt à la mise en œuvre des politiques définies ci-dessus.

PRÉSIDENT



Guy
HOURCABIE

VICES-PRÉSIDENTS



Pascal
RENARD



Monique
BERNARD



Pierre
LANDURIER



Eric
LALOY



SECRETAIRES

Françoise
BÉNAS



Guy
GRAFEUILLE



Jean-Michel
FORGET



René
BONNEAU



SECRETAIRES
ADJOINTS

Martine
SIMONNET

MEMBRES
DU BUREAU



Gilles
NOËL



Jean
REBOULLOT



Patrick
FAURE



Brigitte
PICQ



Jean
DELEUME



Stéphanie
OUVRY



Robert
VINCENT



Martine
BATAILLON



Jean-Marie
MONETTE



Serge
DUCREUZOT



André
GUYOLLOT

LE SIEEEN DÉVELOPPE SON INGÉNIERIE DES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

La maîtrise de la demande d'énergie est un enjeu majeur, aujourd'hui. Pour renforcer la cohérence de ses actions, le SIEEEN développe une ingénierie publique de la transition énergétique. Depuis 2018, à travers son service Transition énergétique et climat (TEC), il s'investit dans l'accompagnement des territoires afin de faciliter leur planification énergétique et d'accélérer la mise en œuvre de leurs plans d'actions en faveur de la transition énergétique.

En 2021, la mission de mobilité durable a été revue et distribuée dans un autre service du SIEEEN. Le chargé de mission a quitté le Syndicat. Le service Transition énergétique et climat (TEC) abordera, désormais, les questions de la mobilité territoriale en lien avec le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR). L'accompagnement sur cette problématique mériterait d'être reconsidéré.

La thématique du climat a été peu traitée sur l'année. L'acceptation des énergies renouvelables (ENR) avec un projet de charge pourrait faire converger les grands partenaires départementaux vers un socle commun de volonté. La territorialisation et la transition énergétique et écologique sont confirmées au travers de programmes Plan Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), Cit'ergie Start de l'Ademe - programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse -, du contrat de transition écologique (CTE) et des nouveaux contrats de relance et de transition énergétique (CRTE). Au second semestre, le SIEEEN a signé deux CRTE.

PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE

Le SIEEEN a poursuivi ses actions en faveur de la transition écologique. Grâce à la planification territoriale, le Syndicat peut rechercher une synergie entre les différentes problématiques d'un territoire tels que le transport, le bâtiment et l'énergie pour permettre aux collectivités de mener une politique d'aménagement durable.

Outre la maîtrise de la demande d'énergie, l'objectif est de développer les énergies renouvelables pour ne plus dépendre à plus long terme des énergies fossiles. Par sa transversalité, la planification territoriale touche à différents domaines et permet de mieux répondre aux enjeux climatiques, sanitaires, sociaux et financiers.

Le SIEEEN a fait l'acquisition d'une suite logicielle éditée par Énergie Demain, Prosper. Grâce à cet outil de planification énergétique territoriale, il pourra disposer d'un Système d'Information Géographique enrichi (cadastre et cartographie). Prosper répertorie à la maille communale les types de logements, les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre en offrant la possibilité de suivre l'évolution de la précarité énergétique. Une formation à l'utilisation du logiciel Prosper a été dispensée aux territoires en mars 2021.

LA QUALITÉ DE L'AIR

Face au changement climatique, la prise en compte de la qualité de l'air s'avère essentielle dans les opérations d'aménagement urbain, entre autres. Il s'agit de mieux répondre, également, à l'exposition quotidienne des publics sensibles, notamment les scolaires. Grâce à la convention signée avec Opteer et Atmo Bourgogne Franche-Comté, les conseillers en énergie partagé (CEP) du SIEEEN ont pu être formés sur la qualité de l'air. Atmo, observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité, peut agir ainsi comme conseil pour le SIEEEN sur le volet qualité de l'air.

En octobre 2021, le SIEEEN a créé un groupement d'achat pour pouvoir équiper des établissements scolaires nivernais de détecteurs de CO₂. Après sondage des collectivités par courrier, 26 ont répondu favorablement à la proposition.

Au total, 168 capteurs ont été commandés, dont 13 pour le siège social et les sites déportés du Syndicat. Ces équipements seront livrés début 2022, la crise sanitaire ayant augmenté les délais.

LA PROMOTION DE L'URBANISME DURABLE

Les documents d'urbanisme et l'aménagement sont des leviers majeurs en faveur de la transition énergétique. Le chargé de mission Urbanisme a poursuivi son action de sensibilisation des acteurs du territoire et des bureaux d'études. Le bien-fondé de celle-ci est reconnu, désormais. Le SIEEEN agit, ainsi, pour que la transition énergétique soit appréhendée dès l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le chargé de mission a participé à des réunions en encourageant les collectivités à réaliser des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) en insistant sur la prise en compte du volet énergétique dans ces documents. Il a suivi l'étude photovoltaïque du SCOT de Nevers sur le potentiel des zones artificialisées. Ce dernier est évalué à 796 ha, qui pourraient permettre une production de 115 MW d'électricité avec l'installation d'ombrières photovoltaïques. Le chargé de mission a produit, par ailleurs, des fiches pratiques sur l'intégration du photovoltaïque sur le patrimoine bâti rénové.

Désormais bien identifié par la Direction Départementale du Territoire (DDT), le SIEEEN a participé, en outre, aux travaux du programme « Petites villes de demain ». Ce dispositif vise à renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité pour bâtir leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'en 2026. En Nièvre, le réseau départemental comprend 18 petites villes de demain. Le Syndicat a participé aux réunions de déploiement en informant sur ses expertises ainsi que ses projets sur les communes concernées.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PLANS CLIMAT AIR-ÉNERGIE TERRITORIAUX (PCAET)

Depuis 2018, le Syndicat apporte un soutien actif aux 3 territoires obligés à réduire leurs consommations d'énergies, produire des énergies renouvelables et accéder à la sobriété énergétique. La Nièvre compte, aujourd'hui, 3 PCAET arrêtés et opérationnels portés par les

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT

communautés de communes Sud Nivernais, Les Bertranges ainsi que Nevers Agglomération. Définis sur 6 ans, leurs plans d'actions doivent leur permettre de tendre vers des territoires à énergie positive. Le SIEEEN a poursuivi l'accompagnement des 3 territoires nivernais, en 2021. La coordination et les échanges entre les 3 PCAET perdurent de façon constructive.

La proposition d'accompagnement de la communauté de communes Cœur de Loire, quatrième territoire obligé, n'a pas abouti. L'EPCI n'a pas mis en place son PCAET réglementaire.

LE SUIVI DU CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Partageant des projets communs et une même vision, les communautés de communes Les Bertranges, Sud Nivernais, Cœur de Loire et Nevers Agglomération se sont regroupées, en 2018, pour constituer le territoire de la Nièvre Ligérienne (110 000 habitants) afin de signer un contrat de transition écologique (CTE) avec l'État. Ces territoires ont clairement signifié leur volonté de faire reconnaître les richesses, les atouts et les spécificités de la Nièvre.

Le CTE est décliné sur 4 axes : complémentarités/réciprocités urbain-rural ; transition écologique et énergétique pour et avec les citoyens ; réduction de la vulnérabilité économique et climatique ; et économie

bâtie sur les ressources locales. 14 actions sont ventilées dans ces 4 axes. Plusieurs projets étaient en cours en 2021 : la création d'un écosystème de mobilité hydrogène porté par Nevers Agglomération et le SIEEEN ; la requalification de la friche Lambiotte, à Prémercy présentement aux mains de l'Ademe ; le plan d'action d'adaptation au changement climatique du Conseil départemental de la Nièvre et le rapport final sur le potentiel de séquestration du carbone par les milieux naturels des Bertranges, livré par un groupe d'étudiants d'AgroSup de Dijon.

Lors des comités de pilotage (COFIL) de mars et novembre, 7 nouveaux projets ont été intégrés, par ailleurs, au CTE de la Nièvre Ligérienne : la réalisation d'un « Atlas de la Biodiversité Intercommunale » porté par la communauté de communes des Bertranges ; la modernisation du quai de transfert des déchets de Champvert en guise d'expérimentation d'une gestion vertueuse des déchets du BTP, incluant le réemploi des matériaux sur site par le SIEEEN ; des ateliers de sensibilisation à la santé, l'alimentation et l'environnement proposés par le pôle d'équilibre territorial et rural Val de Loire Nivernais dans plusieurs structures sociales de son périmètre ; le tiers-lieu du numérique (Atrium) et bus itinérant (l'Attribus) de l'association L'Attribut de Châteauneuf-Val-de-Bargis ; la plaine alluviale de Nevers Agglomération et de la communauté de communes Sud Nivernais ainsi que le site de la Maison de l'environnement Loire-Allier.

Le SIEEEN a poursuivi l'accompagnement dédié des porteurs du CTE de la Nièvre Ligérienne, en initiant plusieurs actions. Une veille sur l'émergence de projets a été mise en place. Avec le soutien du SITEC, le Syndicat a défini une procédure pour faciliter le don de matériel informatique usagé à l'EBE58 de Prémercy. Il a participé à l'appel à candidatures pour le Festival des solutions écologiques de la Région Bourgogne Franche-Comté. Dans ce cadre, il a organisé plusieurs projections du film « Douce France » à Nannay, La Charité-sur-Loire et Luzy, qui ont été suivis d'un débat citoyen. Le SIEEEN est intervenu, également, à Saint-Pierre-le-Moûtier et Magny-Cours, lors d'ateliers sur la santé, l'alimentation et l'environnement organisés par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Val de Loire Nivernais.

En 2021, l'État a lancé son nouveau dispositif, qui vise à faciliter la relance économique, la transition écologique et la cohésion des territoires : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Les 2 PETR de la Nièvre, les Pays Nivernais Morvan et Val de Loire Nivernais, ont décidé de porter un CRTE. Ils ont sollicité la contribution du SIEEEN sur le volet diagnostic de territoire et la définition des enjeux et objectifs à atteindre. Le Syndicat a participé à différentes rencontres et échanges pour identifier et définir les champs d'actions. Si les CTE perdurent, ils seront à terme intégrés au CRTE.

2 RÉUNIONS DU RÉSEAU DES AGITATEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (AGITÉ)

Le SIEEEN a créé, en 2018, le Réseau AGITé pour promouvoir la transition énergétique en Nièvre. En 2021, 2 rendez-vous ont été organisés. La première réunion s'est tenue à Clamecy. Les participants ont découvert les projets exemplaires de la commune (luminaires connectés, réseau de chaleur...) et participé à un atelier Étape Paysage avec pour exemple la communauté de communes du Sud Nivernais. Lors de la deuxième réunion, à Magny-Cours, le réseau a proposé un débat sur le développement du photovoltaïque en Nièvre en présentant les aides, les accompagnements disponibles et les retours d'expériences du Parc Naturel Régional des Grands Causses (Aveyron) sur la massification des projets photovoltaïques au travers de la mise en place d'un groupement d'achat. Les participants ont pu visiter les ombrières photovoltaïques situées sur les parking du circuit de Nevers Magny-Cours.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT



Animations SIEEEN et Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre, à Varzy, en juillet 2021

L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES TEPOS

Le SIEEEN est structure d'appui collectif des territoires à énergie positive (TePOS). En 2021, il a accompagné la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne dans le renouvellement de sa convention triennale avec l'Ademe (2021-2023) et la construction d'un nouveau programme d'actions.

De nouvelles intercommunalités telles que la communauté de communes Nivernais Bourbonnais ont été sensibilisées à la démarche TePOS. Les communautés de communes Tannay Brinon Corbigny et Bazois Loire Morvan ont bénéficié de l'accompagnement du SIEEEN pour répondre à l'appel à projets Cit'ergie Start de l'Ademe. Ce dispositif, destiné aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), offre un accompagnement complet sur les démarches de transition écologique. Les 2 communautés de

communes ont choisi de bâtir un projet de territoire axé sur la transition écologique. Plusieurs réunions et échanges ont été organisés avec la chargée de mission Économie circulaire du SIEEEN afin d'intégrer cette problématique dans les démarches des territoires.

Le Syndicat établit le constat qu'au fil du temps l'implication des EPCI varie. Pour poursuivre la sensibilisation des élus, le SIEEEN s'appuie sur des outils de dialogue et de participation tels que Étape Paysage, qui permet de reprendre des objectifs énergétiques fixés par l'atelier Destination TEPOS et de les transposer sur une carte du territoire, en prenant en compte ses caractéristiques paysagères et ses ressources. Le Syndicat informe, en outre, les élus durant la commission consultative paritaire Énergies.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT

L'ÉCO-EXEMPLARITÉ AU SIEEEN

Depuis 2010, le SIEEEN initie une démarche éco-exemplaire. Celle-ci vise à réduire les consommations d'énergies, d'eau, de papiers au bureau et à transmettre ces bonnes pratiques aux visiteurs. Avec l'aide d'un ambassadeur de l'énergie et des référents nommés, en interne, dans chaque service, le Syndicat sensibilise en continu ses agents à l'éco-exemplarité.

Après sondage préalable, des ateliers en lien avec la Semaine européenne du développement durable et la Semaine européenne de réduction des déchets ont été réalisés, en 2021, sur les thématiques de l'énergie et du gaspillage alimentaire. Un challenge sur le tri des fichiers et l'optimisation des messageries a été organisé.

La newsletter mensuelle dédiée aborde des sujets variés afin de couvrir l'ensemble des thématiques de la transition écologique (mobilité, réparation, valorisation des déchets végétaux, réduction de la consommation de carburant...). Un mini-site internet rattaché à l'intranet syndical promeut, en interne, la démarche éco-exemplaire du SIEEEN. Une mise à jour de l'ergonomie du site est prévue début 2022.

Plusieurs actions, animations et visites de sites ont été proposées aux services, en 2021. Les agents du SIEEEN peuvent participer à la mise aux enchères d'ordinateurs et récupérer des mobiliers inutilisés (fauteuils, armoires et luminaires) du Syndicat. La boîte à dons connaît un certain succès. De nouvelles filières de recyclage ont été créées avec la récupération du matériel d'écriture (programme Ubicuity de BIC). Une réflexion sur le recyclage des masques et le remplacement des essuie-mains en papier a été initiée.

- 7 sessions de sensibilisation à l'éco-exemplarité pour les nouveaux agents.
- 1 nouveau programme élaboré.
- 1 animation auprès des éco-délégués des collèges en partenariat avec l'ALEC de la Nièvre.
- 17 344 kg de papiers récupérés entre 2012 et 2020 dont 13 555 kg revalorisés en nouveaux papiers (80 %).

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN NIÈVRE

La lutte contre la précarité énergétique est l'un des enjeux majeurs de la stratégie énergétique départementale que le SIEEEN a co-élaboré avec le Conseil départemental. La situation demeure alarmante en Nièvre : 25 % des ménages subissent la précarité énergétique contre 18,6 % sur le plan régional et 13,9 % sur le plan national. Le parc de logements est ancien en ville comme à la campagne ; il est constitué essentiellement de résidences principales (71 %). Deux tiers des logements classés E, F et G sont très mal isolés avec de fortes déperditions thermiques. Outre la population plutôt âgée, des habitations sous-occupées, compte tenu de la composition des ménages nivernais, le niveau de revenu en Nièvre est faible. 19 % de la population vivent sous le seuil de pauvreté (15 % en Région). Les répercussions économiques de la crise sanitaire et les hausses violentes du prix du gaz, de l'électricité et du carburant laissent présager une aggravation de la situation des ménages nivernais en 2022.



Depuis 2014, les montants engagés, au travers des différents dispositifs, représentent un investissement de 513 000 €, soit une aide de 2 500 € par dossier, en moyenne. Le SIEEEN continue d'apporter son soutien financier au fonds Précarité énergétique FNAME (30 000 €), au Fonds Solidarité Logement (FSL, 30 000 €) et participe à hauteur de 100 000 €, versés en trois fois, au fonds d'avance Procivis SACICAP. Les entreprises plébiscitent le fonds d'avance auprès de leurs clients.

Le SIEEEN met à disposition, par ailleurs, des moyens humains en finançant le mi-temps de la directrice de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALEC) ainsi que son ambassadrice de l'énergie pour soutenir les actions de l'ALEC.

En 2021, le SIEEEN et l'ALEC ont réalisé 96 visites à domicile afin de mieux diagnostiquer les besoins et proposer des actions efficaces aux ménages en difficulté. Au total, depuis 2014, 769 visites à domicile ont été effectuées. Des ateliers et des animations sont organisés sur différentes thématiques liées aux éco-gestes et au décodage des factures d'énergies.

Les ménages en situation de précarité bénéficient du chèque énergie, qui remplace les tarifs sociaux de l'électricité (TPN) et du gaz (TSS). 22 323 foyers étaient éligibles au dispositif en 2021, en Nièvre, selon EDF. Le montant moyen attribué en Nièvre était de 142,78 €. 76,15 % des chèques (16 998) ont été utilisés (79,78 % en 2020). Le seuil d'éligibilité représentait un revenu fiscal annuel inférieur à 10 800 € par unité de consommation. Le chèque énergie varie entre 48 € et 277 €.

L'État a introduit un nouveau canal pour les demandes de pré-affectation des chèques énergie, en 2021. Les fournisseurs assurent désormais la prise en compte automatique du chèque énergie pour les années ultérieures, sans intervention du bénéficiaire. Le dispositif prévoit, en outre, une automatisation de l'activation des protections. La pré-affectation des attestations a été supprimée.

Le SIEEEN a poursuivi sa campagne de communication et de sensibilisation des ménages afin de les inciter à utiliser le chèque énergie. Il continue d'avoir des échanges réguliers avec la FNCCR sur la réglementation et les points d'amélioration du dispositif, entre autres.

UNE EXPERTISE DE PROXIMITÉ POUR MAÎTRISER LES FACTURES D'ÉNERGIES

Créé en 2014 pour pallier la fin des tarifs réglementés, le Groupement d'achat d'énergies regroupe les 8 syndicats de la Région Bourgogne Franche-Comté. Il a revu sa stratégie de sécurisation et d'optimisation tarifaire en 2021, afin de garantir à ses adhérents des coûts maîtrisés pour le gaz et l'électricité.



Le SIEEEN assure la coordination du Groupement d'achat au travers de son service dédié « Achat Vente d'Énergies » (AVE). Ce dernier a pour missions l'achat d'énergies, la gestion des contrats d'énergies associés aux équipements d'éclairage public dans le cadre du transfert de compétence, ainsi que la vente d'énergies renouvelables en lien avec la SEM Nièvre Énergies. En 2021, le service AVE a renforcé son équipe en intégrant un chargé de développement d'énergies renouvelables, qui assure la prospection en évaluant le potentiel du territoire, la promotion et le développement de projets permettant la production d'électricité verte. Le service apporte un support technique aux collectivités en transfert de compétence Éclairage public et aux membres du groupement. En 2021, il a répondu à 600 sollicitations.

UNE STRATÉGIE D'ACHAT PERFORMANTE POUR STABILISER LES PRIX

Grâce au Groupement d'achat, les structures adhérentes bénéficient de tarifs maîtrisés pour l'achat de gaz et d'électricité. En réponse à la forte volatilité des marchés de l'énergie, il met en œuvre une stratégie d'achat performante en s'appuyant sur des outils de veille et d'analyse en temps réel. Il peut acquérir, ainsi, du gaz et de l'électricité en achetant différentes tranches sur différentes périodes afin de limiter le risque prix induit. En adhérant au Groupement, les structures peuvent sécuriser leurs achats d'énergies et optimiser les conditions tarifaires. Il permet à ses membres de soutenir les

obligations de mise en concurrence, d'en confier les procédures de mise en concurrence, de mutualiser les achats pour bénéficier d'une meilleure attractivité auprès des fournisseurs, d'imposer à ces derniers un cahier des charges et de ne plus subir les conditions générales de vente. Le Groupement met à disposition de ses adhérents l'expertise et les compétences relatives au marché de l'énergie acquises par leur syndicat départemental : accès à une énergie décarbonée via le système de garantie d'origine ; système de management de l'énergie (centralisation et contrôle des factures) et accompagnement personnalisé.

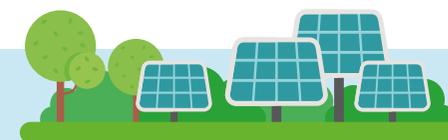
Pour pallier la crise énergétique et les fortes hausses successives du prix du gaz et de l'électricité constatées fin 2021 (entre + 40 % et + 300 % pour les consommateurs), le Groupement a dû adapter sa stratégie d'achat. Les adhérents pourront profiter d'une baisse moyenne de -10 % de leur facture d'électricité, en 2022. Cependant, le Groupement a été fortement impacté par la hausse des prix du gaz naturel. La facture 2022 de gaz augmentera en moyenne de +140 %, pour certaines collectivités, pour ensuite redescendre à des niveaux d'avant crise en 2023 et 2024.

Le Groupement met à disposition des membres son outil de management des achats groupés d'énergies, e-Mage. Cet outil permet, notamment, de détecter des optimisations tarifaires. Fin 2021, un reliquat de 400 000 € d'optimisation tarifaire sur l'électricité et le gaz étaient à la main des membres.

En 2021, le Groupement comptait 1 930 membres et gérait 33 000 points de livraisons représentant une dépense annuelle de 70 M€ TTC. Les 73 membres nivernais consommant du gaz ont tous renouvelé leur engagement au sein du Groupement d'achat d'énergies pour la période de fourniture 2022/2024.

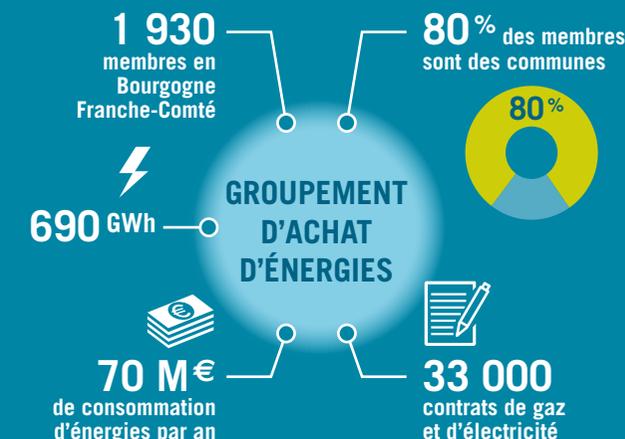
Dans la Région Bourgogne Franche-Comté, 98 % des adhérents pour le gaz ont reconfirmé leur adhésion, traduction concrète de leur satisfaction. Le marché du gaz naturel a été renouvelé et attribué à Gaz de Bordeaux, qui alimentera les membres en gaz à partir de 2022.

En septembre 2021, les membres consommant de l'électricité ont été invités, à leur tour, à renouveler leur adhésion sur la période 2023-2025.



En Nièvre, le service Achat Vente d'Énergies a conclu un contrat de vente d'énergie pour la centrale photovoltaïque du circuit de Nevers Magny-Cours. D'une ampleur exceptionnelle en 2021, la crise énergétique a entraîné des fluctuations violentes des prix sur le marché de gros et des situations extrêmes. Le service a constaté, ainsi, 57 h de prix de l'énergie négatif durant l'été avant une forte remontée, à partir de septembre, occasionnant une hausse de prix à des niveaux records.

CHIFFRES-CLÉS



UN SERVICE PUBLIC SOLIDAIRE GARANT DE LA QUALITÉ DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Depuis sa création en 1946, le SIEEEN assure le développement des réseaux d'électricité en Nièvre. Autorité concédante, il défend l'intérêt des communes, propriétaires des lignes électriques. Il assure la maîtrise d'ouvrage sur les opérations de fiabilisation et d'amélioration des réseaux de distribution d'électricité en zone rurale. Le Syndicat vérifie que son concessionnaire, Enedis, œuvre dans le respect des dispositions du cahier des charges de la concession.

Le SIEEEN a été confronté, en 2021, à des aléas qui ont perturbé sa programmation annuelle. Une grève des agents du bureau d'études d'exploitation régional d'Enedis a impacté pendant plus de 15 jours une trentaine de chantiers. Avec les pénuries de matériels (fourreaux, coffrets de réseaux, câbles) qui ont engendré des délais plus longs de fournitures, différentes opérations ont été retardées. Pour pallier cette situation dans le cadre de ces travaux d'éclairage public, le Syndicat a décidé de faire l'acquisition des matériels afin de pouvoir programmer les opérations de modernisation de l'éclairage public ayant bénéficié de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Dans le cadre du Plan de relance, le FACé a accordé une dotation de 250 000 € au SIEEEN en réponse aux 2 dossiers déposés. Ce financement permettra de réaliser une dizaine d'opérations en 2021. Sur les 206 chantiers commandés (6 947 628 € TTC), 139 ont été réceptionnés, au final.

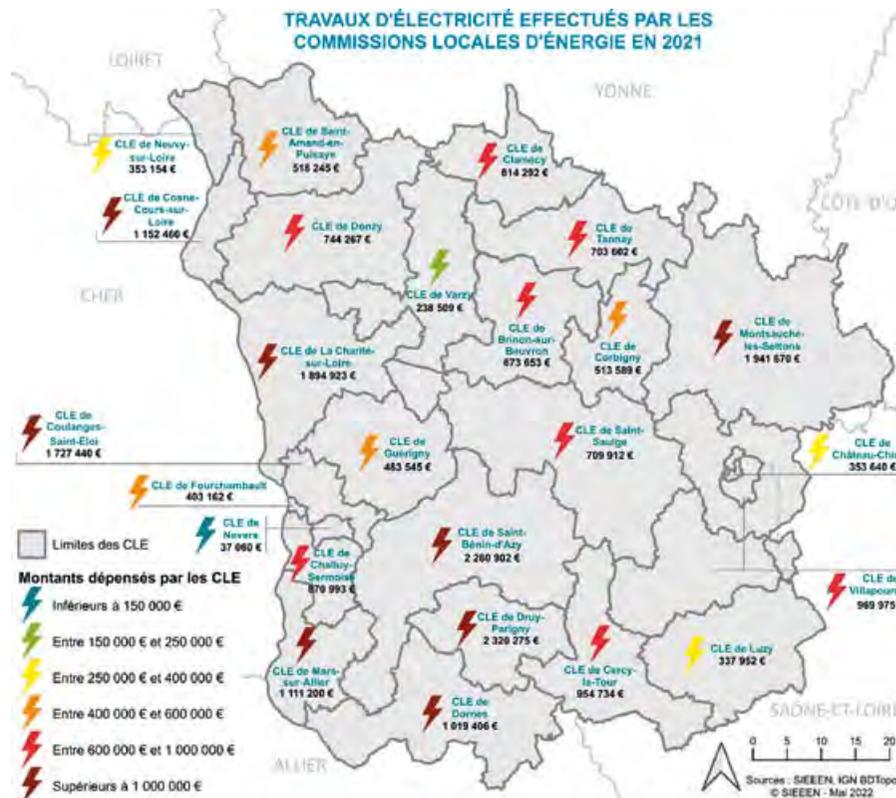
Lors de la réunion de la Commission Locale d'Énergie de Saint-Benin-d'Azy, des réclamations ont été déposées suite à des incidents sur le réseau HTA. Enedis ne les ayant pas pris en compte, le SIEEEN a commandé sur la commune une opération pour sécuriser et fiabiliser un départ HTA aérien. La mise en souterrain du réseau a représenté un montant de 133 000 €.

En 2021, lors de l'inventaire fixant les besoins en matière de travaux d'électrification rurale, le SIEEEN et Enedis sont parvenus à un accord sur le nombre de départs mal alimentés (DMA) et la mise sous surveillance d'une centaine de départs basse tension à des fins d'analyse pour faciliter la meilleure prise en compte des réclamations des usagers.



Réalisations SIEEEN 2021

TYPES D'OPÉRATIONS	POSE (en km)	DÉPOSE (en km)
Renforcement	9,197	5,560
Sécurisation d'ouvrages	16,149	17,421
Dissimulation	2,129	1,997
Extension	0	8,522



LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION 2021

La maintenance de la qualité des réseaux de distribution d'énergie est un enjeu majeur pour tout territoire. Autorité concédante, le SIEEEN veille au respect du cahier des charges sur lequel Enedis s'est engagé. Les contrôles portent sur la bonne exécution des investissements prévus, la qualité des réseaux et de la fourniture d'électricité ainsi que la bonne appréciation des droits des usagers.

En 2021, le SIEEEN et Enedis ont renoué le dialogue, profitant de la mise en place de nouvelles directions régionale et départementale chez le concessionnaire. Les nombreux échanges constructifs ont permis de rouvrir les négociations sur le renouvellement du contrat de la concession Nièvre. Le directeur territorial et un membre de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité ont participé aux différentes réunions des Commissions Locales d'Énergie (CLE) et ont pu répondre aux sollicitations des collectivités. Celles-ci ont insisté, notamment, sur les nombreuses micro coupures HTA qui génèrent dégâts et défauts chez les usagers ainsi que sur les équipements du SIEEEN comme les bornes de charge et les réseaux de chaleur. Leur fréquence et leur nombre rendent la situation intolérable tant ils influent sur la qualité de la distribution de l'électricité. Si le directeur territorial d'Enedis affirme que le nombre de micro coupures en Nièvre est inférieur à celui observé sur le plan national, le Syndicat a réussi à obtenir leur nombre sur la concession et souhaite connaître les plans d'actions du concessionnaire pour y remédier.

Le Syndicat n'a pas fait de contrôle spécifique, en 2021. Il a mis en place des outils pour suivre au quotidien les travaux et vérifier que leur exécution est conforme au cahier des charges de la concession (article 11). Le SIEEEN a optimisé, ainsi, ses moyens de contrôle (matrice de contrôle, fiches d'audit...) et s'est appuyé sur son outil « Synthèse de contrôle sur l'état des réseaux » pour suivre l'évolution de la concession. Transmise à l'ensemble des communes, cette synthèse accessible en ligne, est mise à jour dès réception des CRACs des différents concessionnaires. Les usagers peuvent accéder à un formulaire de réclamation via la rubrique « Vous avez une demande » du site internet du SIEEEN.

En 2022, le SIEEEN compte effectuer un contrôle spécifique sur les cabines hautes du réseau HTA. Ce qui pourrait permettre d'identifier les causes des nombreuses micro coupures dont se plaignent les usagers et de programmer des actions curatives.

CONTRÔLE DES ÉLÉMENTS FOURNIS DANS LE COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION (CRAC)

Après délibération du Comité syndical, le SIEEEN a refusé de valider le CRAC 2020 dénonçant le manque de transparence de son concessionnaire. Il déplore l'absence permanente de réponses à ses questions ainsi que le contenu, en général, des données fournies, notamment :

- Comme dans le CRAC 2019, Enedis a injecté 250 000 € dans son programme d'investissements sur les réseaux alors que celui-ci doit être de 300 000 € maximum.
- La modification unilatérale de la durée de vie comptable des installations et des amortissements qui résultent de certains ouvrages de distribution.
- La non-transmission des études réalisées par Enedis pour la prolongation des durées de vie des ouvrages et la requalification de cette maintenance lourde en investissement du concessionnaire.
- Le détail des investissements. Enedis continue de comptabiliser dans ses travaux d'investissements les sommes financées par les particuliers et les producteurs d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque), ce qui a pour effet de gonfler artificiellement le volume des investissements Enedis et ne correspond absolument pas à l'effort réel de financement qu'ils causent.
- Le SIEEEN demande à ce que le CRAC intègre un suivi des consommations des crédits par année avec un tableau comparant les affaires programmées avec leurs montants prévisionnels et le montant des dépenses réelles.
- Le traitement des données à l'échelon national. Le Syndicat demeure perplexe sur la pertinence des données du CRAC même si le concessionnaire met à disposition certaines informations supplémentaires. Des éléments fournis à la plaque régionale voire aux plaques grande région Rhône-Alpes-Bourgogne et parfois à la maille nationale, diluent les spécificités de la Nièvre dans une approche supra concessive. Le SIEEEN souhaite que le CRAC soit plus un reflet de la concession Nièvre avec des éléments se rapportant principalement à celle-ci.

Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétences « Énergies concessives ».

RELATIONS AUTORITÉ CONCÉDANTE - CONCESSIONNAIRE

À la mi-septembre 2021, le SIEEEN et Enedis ont repris les discussions et ont organisé de nombreuses réunions de travail constructives sur le renouvellement du contrat de concession. Une réunion trimestrielle de suivi des travaux a également été instaurée, en outre, pour faciliter la concertation et agir efficacement. Si le climat s'est pacifié et permet d'espérer l'élaboration et la signature d'un nouveau contrat de concession à l'été 2022, le SIEEEN demeure vigilant sur de nombreux points. Outre les rapports avec les autres syndicats, le Syndicat souhaite intégrer dans son cahier des charges toutes les modifications sur les problématiques importantes telles que le photovoltaïque et la maîtrise d'ouvrage sous condition de plafonds renégociés à la hausse tous les 3 à 5 ans pour le raccordement des producteurs particuliers et publics, les achats groupés d'énergie et les bornes de charge. En outre, le SIEEEN demande un engagement d'Enedis sur un temps de coupure qui n'excède pas la norme nationale (60 minutes au maximum). La mise en place d'un critère rural et d'un critère urbain apparaît désormais pertinent pour une meilleure prise en compte des micro coupures (critère B), grâce à l'obtention du temps de coupures (très brèves, brèves et longues) par commune de la part du concessionnaire. Certaines zones du Morvan ont subi, en effet, des coupures de 4 jours, en 2021 ! Afin que ses investissements soient appréciés à leur juste valeur, le Syndicat veut que le taux de remboursement de la maîtrise d'œuvre SIEEEN soit réévalué à la hausse. Il ne saurait demeurer au montant négocié, en 1992 ! Le Syndicat s'inquiète, par ailleurs, des dérives que pourrait générer le passage de la prolongation de la durée de vie des ouvrages (PDV) à la rénovation programmée...



LE CONTRÔLE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

En tant qu'autorité concédante, le SIEEEN assure le contrôle du réseau public de distribution de gaz combustible qu'exploite GRDF. Le Syndicat vérifie, chaque année, la sécurité des ouvrages et la modernisation de ceux-ci. Il fait le suivi et l'inventaire du patrimoine et apprécie, également, la qualité de l'énergie fournie et des services rendus.

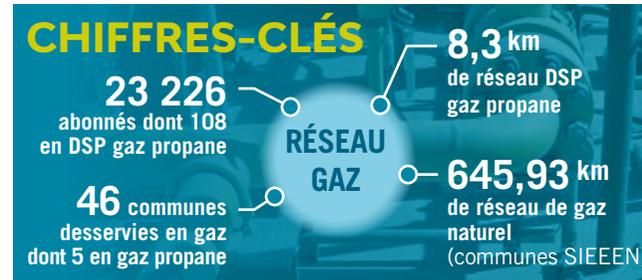
Les relations avec GRDF se sont améliorées. Elles témoignent de la bonne volonté du concessionnaire d'œuvrer dans la transparence. En 2021, pour la première fois, ce dernier a transmis le compte-rendu de l'activité de concession (CRAC) au SIEEEN. Grâce à la plate-forme d'échange, qui évolue avec GRDF, le SIEEEN peut exercer sa mission de contrôle de façon indépendante. Le Syndicat utilise son outil dédié, la « Synthèse de contrôle sur l'état des réseaux » pour faire le suivi de la concession et rendre accessibles les données pour les communes qui lui ont transféré la compétence.

Le SIEEEN n'a pas reçu de communication sur les incidents, en 2021. Il a demandé à GRDF de revoir ses procédures, en conséquence. Un contrôle spécifique sera effectué sur cette thématique, en 2022. Une réunion sera organisée, en outre, avec les délégués Gaz du SIEEEN pour évoquer le compteur communicant Gazpar.

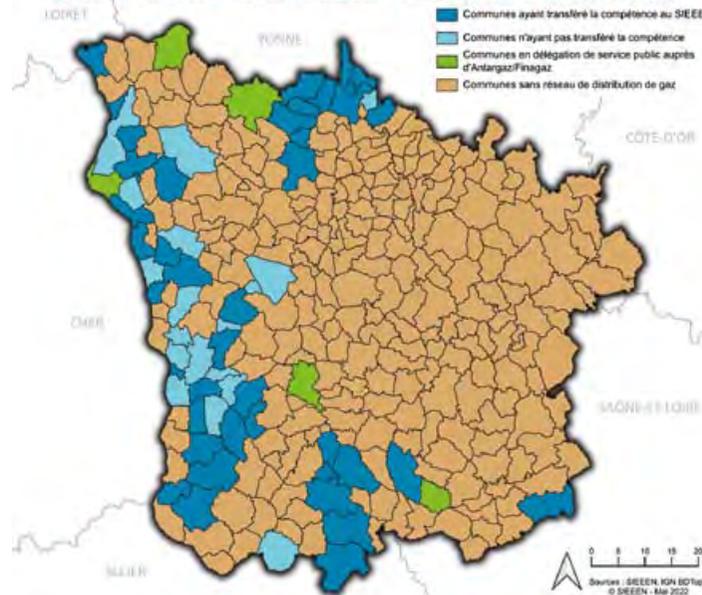
En 2020, le SIEEEN avait fait un contrôle sur la Redevance à l'occupation du domaine public (RODP) sur la distribution de gaz. Il avait constaté que le concessionnaire appliquait, pour le calcul de la RODP, un coefficient de façon régionale qui ne prend pas en compte la réalité des communes de la Nièvre. Le Syndicat s'était aperçu, en outre, que le Conseil départemental n'avait pas établi de demandes, depuis 2016, pour toucher les 20 % de redevance auxquels il peut prétendre. Le SIEEEN a donc apporté son aide pour le calcul et le paiement de ces 5 années de redevance. Il a contacté les communes les plus impactées, en 2021, afin de recalculer la longueur des voiries communales et départementales avec l'aide des responsables des services techniques. Les collectivités desservies en gaz naturel peuvent se rapprocher du Syndicat pour recalculer leur linéaire de réseau de gaz et vérifier si le montant de leur RODP est juste.

Une application RODP était en cours de développement au SIEEEN, en 2021. Elle sera accessible aux collectivités sur l'extranet syndical en 2022.

41 des 59 communes desservies en gaz naturel ont transféré leur compétence « Gaz » au SIEEEN. En 2021, la concession comptait 23 226 abonnés, alimentés par 645,93 km de réseau de gaz naturel. Aucun projet de délégation de service public n'a abouti, les propaniers privilégiant la logique économique et recherchant un retour sur investissement plus rapide. 5 communes - Entrains-sur-Nohain, Fours, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Benin-d'Azy et Tracy-sur-Loire - sont desservies en gaz propane, aujourd'hui.



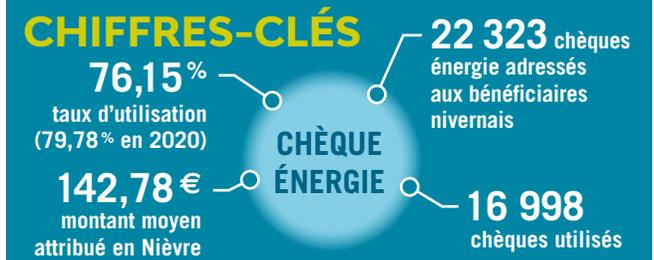
LA COMPÉTENCE DISTRIBUTION DU GAZ SUR LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE EN 2021



DES ÉVOLUTIONS APPORTÉES AU CHÈQUE ÉNERGIE, EN 2021

Le chèque énergie remplace désormais les tarifs sociaux de l'électricité (TPN) et du gaz (TSS). Le plafond de revenu fiscal de référence était inférieur à 10 800 € par an. Les aides accordées varient entre 48 € et 277 €, selon la composition des ménages. Le montant moyen du chèque énergie est estimé à 200 €.

En 2021, l'État a fait évoluer son dispositif en introduisant un nouveau canal pour les demandes de pré-affectation des chèques énergie. Les fournisseurs assurent, désormais, la prise en compte automatique du chèque énergie pour les années ultérieures, sans intervention du bénéficiaire. Le dispositif prévoit, en outre, une automatisation de l'activation des protections. La pré-affectation des attestations a été supprimée.



Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétences « Énergies concessives ».

ÉCLAIRER JUSTE, SOBRE ET DURABLE EN RÉDUISANT LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

En France, plus de 40 % des points lumineux ont plus de 25 ans en moyenne, alors que leur durée de vie est de 20 ans. Vétuste et énergivore, l'éclairage public est le second poste de dépenses énergétiques des communes, après le bâtiment. Avec les fortes hausses continues du prix de l'électricité, l'impact de l'éclairage public sur les finances des communes s'accroît : celui-ci représente 41 % des factures d'électricité. Depuis plusieurs années, le SIEEEN modernise et optimise l'éclairage public pour permettre aux collectivités de tendre vers la juste consommation.

En 2021, 296 communes, 4 communautés de communes ainsi que le Conseil départemental de la Nièvre avaient transféré la compétence « Éclairage public » au SIEEEN. Pour faciliter la transition énergétique des collectivités, le Syndicat initie une démarche globale. Il réalise, en amont, des diagnostics exhaustifs du patrimoine et élabore des schémas directeurs d'éclairage public en traitant les problématiques économiques, environnementales et sociales. Il peut optimiser les investissements, gérer de façon efficiente et durable l'éclairage public en réduisant d'au moins 50 % la facture énergétique, valoriser et sécuriser le patrimoine, renforcer l'identité nocturne des collectivités et garantir un meilleur contrôle ainsi qu'un recyclage des équipements.

Grâce à cette démarche, les collectivités disposent de réponses en adéquation avec des critères d'ordre architectural, financier, géographique, historique, urbanistique, socio-économique et technique. Elles peuvent prioriser les investissements à moyen et long termes en cohérence avec les exigences réglementaires et environnementales.

Le transfert de la compétence « Éclairage public » inclut la fourniture d'énergie, service complémentaire qui garantit aux collectivités des tarifs plus avantageux. En 2021, le Syndicat gérait un portefeuille de 3 500 contrats, soit 1 700 000 € de facturation annuelle pour une consommation de 11 GWh. Les communes en transfert de compétence ont un accès libre et gratuit à e-Mage, l'outil de management de l'achat groupé d'énergies régional. Membre de son propre groupement, le SIEEEN a évité une dépense de 250 000 € pour les collectivités en transfert de compétence, en 2021.



Chapelle Notre-Dame de Lourdes de la Tête Ronde, à Menou

Le déploiement du compteur Linky se poursuit dans la Nièvre. 93 % des compteurs d'éclairage public sont des compteurs Linky. Afin de détecter les anomalies de consommations d'énergies, le SIEEEN a signé la convention « Mon éclairage public » avec Enedis. Une opération test a été réalisée sur la commune de Fourchambault, en 2021. Celle-ci a permis de déceler les anomalies grossières importantes de consommation et de puissance nocturne et d'apporter les correctifs rapidement. La démarche a été déployée au niveau départemental sans surcoût.

POURSUITE DU PROGRAMME DE MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Nièvre est département pilote pour le déploiement de la technologie LED connecté dans le cadre de la modernisation de son parc d'éclairage public. Fin 2021, 10 795 luminaires connectés étaient en fonctionnement sur 125 communes, dont une 100 % connectée. Cette technologie offre de multiples avantages : meilleur

service auprès des collectivités, durée de vie plus longue (jusqu'à 80 000 h), fréquence de maintenance réduite, consommation nettement inférieure aux solutions classiques à minima 50 %, et possibilité de couplage avec des capteurs tels que les détecteurs de présence. La technologie permet de travailler sur des réseaux intelligents qui fournissent, en temps réel, des informations sur les tensions et les intensités du courant électrique.

Le SIEEEN a démarré le déploiement de la télégestion à l'échelle départementale, qui permet une analyse plus fine des consommations et des incidents en ciblant précisément les luminaires. Le Syndicat peut intervenir sur divers scénarii (programmation, gradation, abaissement de puissance, détection de pannes...) et connaître l'état des luminaires en temps réel. Le logiciel de télégestion City Touch est opérationnel. En 2021, plus de 8 000 luminaires étaient supervisés dans la Nièvre. Les agents du SCEEP sont formés sur le matériel, les diagnostics de pannes, le remplacement des détecteurs, les paramétrages et les remises en service. Ils sont équipés de tablettes tactiles embarquées qui intègrent l'application Interact City.

Dans la Nièvre, l'éclairage public présente, aujourd'hui, un bilan énergétique 100 % renouvelable grâce aux garanties d'origine. La modernisation du parc d'éclairage public a pour visée, à moyen terme, de faire du département un smart territoire grâce au déploiement d'un réseau d'éclairage public intelligent. Ce dernier pourra supporter de nouvelles solutions (signalisation temporaire, caméras de surveillance...).

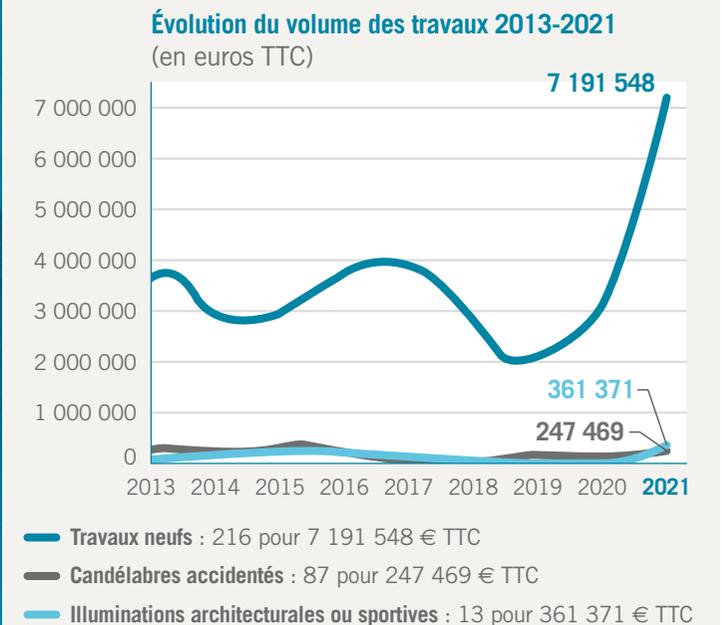
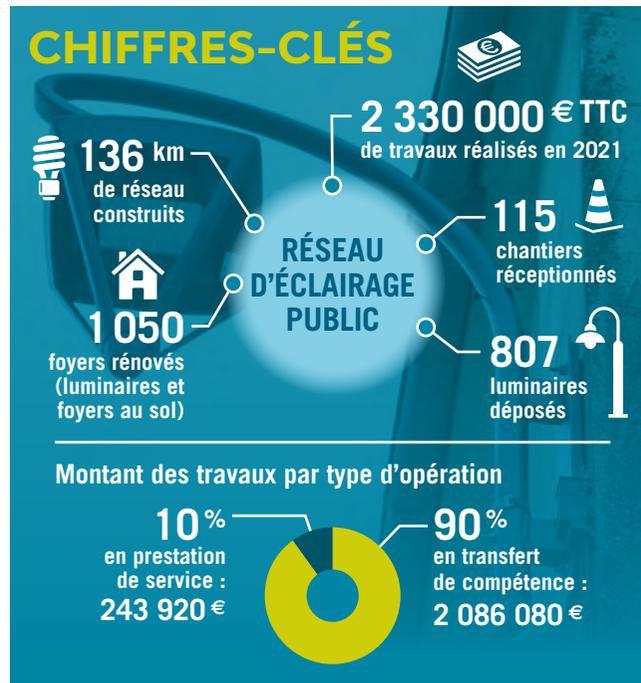
En 2021, le SIEEN a poursuivi son programme de modernisation de l'éclairage public en mettant en œuvre des solutions innovantes adaptées à chaque territoire. Un dossier dédié à l'éclairage public avait bénéficié, en 2020, d'une subvention du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) dans le cadre du Plan de relance. Au total, 1 722 luminaires vont être remplacés sur les communes de Cercy-la-Tour, Cosne-Cours-sur-Loire (première tranche), Marzy et Saint-Révérien. D'un montant de 1 258 330 €, cette opération a bénéficié d'une subvention de 30 % de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). La consommation d'énergie sera réduite de 55 %, soit 196 532 kW par an contre 350 694 kW par an avant travaux. Ce programme évitera l'émission de 23 387 kg de CO₂.

Le SIEEN a démarré, en 2021, la seconde phase du programme DSIL. Celui-ci prévoit le remplacement de 2 167 luminaires sur les communes de Clamecy, Coulanges-lès-Nevers, La Marche et Pougues-les-Eaux. Cette opération, d'un montant de 1 729 750 € HT a obtenu une subvention DSIL à hauteur de 20,51 %. Au total, les communes réduiront leur consommation d'énergie de 66 %, soit 647 013 kW après travaux contre 972 301 kW initialement. Elles éviteront une émission de 65 095 kg de CO₂.

Par ailleurs, la modernisation de l'éclairage public de la commune de Decize a démarré, en novembre 2021. Les 1 200 luminaires seront remplacés d'ici l'été 2022. 3 000 luminaires étaient également en cours de remplacement sur les communes de Sauvigny-les-Bois, Magny-Cours, et Saint-Léger-des-Vignes. D'ici 2022, le parc d'éclairage public de la Nièvre sera équipé de 17 000 luminaires connectés.



Mise en lumière de l'ancien tribunal de Cosne-Cours-sur-Loire



UN SERVICE D'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PERFORMANT

Le SIEEEN intègre un service d'entretien et de maintenance de l'éclairage public. Le Service Collectif d'Entretien de l'Éclairage Public (SCEEP) est implanté à Saint-Benin-d'Azy. Il planifie et assure l'entretien, la maintenance et l'exploitation du parc d'éclairage public des collectivités. Il définit son programme d'interventions à l'année en concertation avec celles-ci et intervient pour des dépannages à la demande. Ses missions incluent notamment :

- Les dépannages curatifs des lampes et des appareillages.
- Les visites systématiques pour remplacer les lampes en fin de vie.
- L'entretien des radars pédagogiques.
- La maintenance et le dépannage de premier niveau des 38 bornes de charge pour les véhicules électriques, en astreinte (24 h sur 24, 7 jours sur 7).

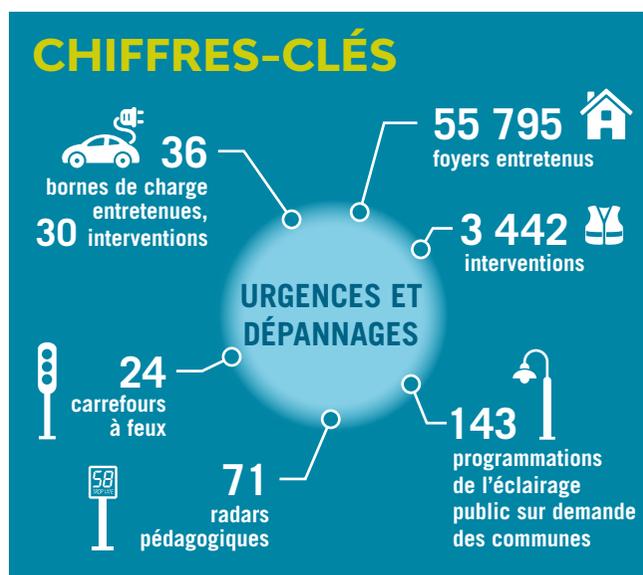
En 2022, le SCEEP assurera également la maintenance de premier niveau des 12 centrales photovoltaïques en exploitation.

En faisant de la veille technologique, le SCEEP participe pleinement à l'optimisation de la stratégie lumière du SIEEEN. Celle-ci permet de soutenir l'expérimentation et la mise en œuvre de solutions innovantes sur le territoire telles que les systèmes centralisés Xylos dotées des commandes centralisées Rx400. La modernisation des organes de commande de l'éclairage public génère des économies d'énergies pour les communes (5 %) et leur permettent de bénéficier d'une réduction de 50 % de leur forfait annuel d'entretien. Avec la technologie LED connecté, le Syndicat a décidé de ne pas remplacer certains systèmes centralisés. Grâce à la mise en œuvre de la télégestion, il peut superviser à distance, en temps réel, l'éclairage public (allumage, extinction...) ainsi que les objets connectés éventuels.

Le bénéfice est essentiellement du temps gagné. Celui-ci est réinvesti dans l'entretien et la maintenance préventive des équipements ainsi que dans le dépannage de premier niveau des bornes de charge. Le Syndicat a estimé que la modernisation de l'éclairage public réduisait ses déplacements de 40 000 km par an.

URGENCES ET DÉPANNAGES : 31 ASTREINTES EN 2021

Un service d'astreinte intervient toute l'année dans l'urgence en 24 h sur 24, 7 jours sur 7 pour la mise en sécurité des installations d'éclairage public, en dehors des heures ouvrables, de 16h00 à 7h30, en semaine. Seul(e) le maire, l'élu de permanence, le responsable technique ou la gendarmerie peut solliciter l'intervention du service d'astreinte.



Évolution des équipements d'éclairage public 2018-2021

TYPE D'ÉQUIPEMENT	2018	2019	2020	2021
Cellules et horloges traditionnelles	390	72	358	352
Horloges astronomiques + relais	3 112	2 947	3 104	3 887
Récepteurs à commandes centralisées	148	207	207	207
Pilotages d'éclairages	186	-	-	-
TOTAL	3 918	3 308	3 876	4 446



Répartition de l'éclairage public dans la Nièvre en 2021

TYPE D'ÉCLAIRAGE	NOMBRE
LED	10 795
Lampes fluorescentes	3 024
Lampes sodium	37 792
Lampes iodure métallique < 400 W	3 600
Lampes iodure métallique > 400 W	626
Ampoules camping, bâtiments	498

LA SECONDE PHASE DE DÉPLOIEMENT BOUCLÉE

En décembre 2021, la Nièvre était équipée de 46 bornes de charge de 22 kVA, après la réalisation de la seconde phase de déploiement. Le SIEEEN suit ainsi le schéma régional, qui prévoit une prise pour 2 000 habitants. Afin de faire le bon choix de statut juridique, la Commission paritaire a décidé de prolonger la gratuité des bornes jusqu'au 31 décembre 2022.

Le SIEEEN a terminé la seconde de déploiement en installant 11 bornes supplémentaires sur le territoire. L'opération a bénéficié d'un financement du Plan de relance à hauteur de 44 000 €, soit 40 % du montant total de 110 000 €. La qualité de ce service dépend, toutefois, du déploiement de la téléphonie mobile sur le territoire. Le Syndicat a rejoint le groupe dédié de la Préfecture afin d'enrichir les réflexions et d'améliorer le réseau sur 60 % du territoire qui ne sont

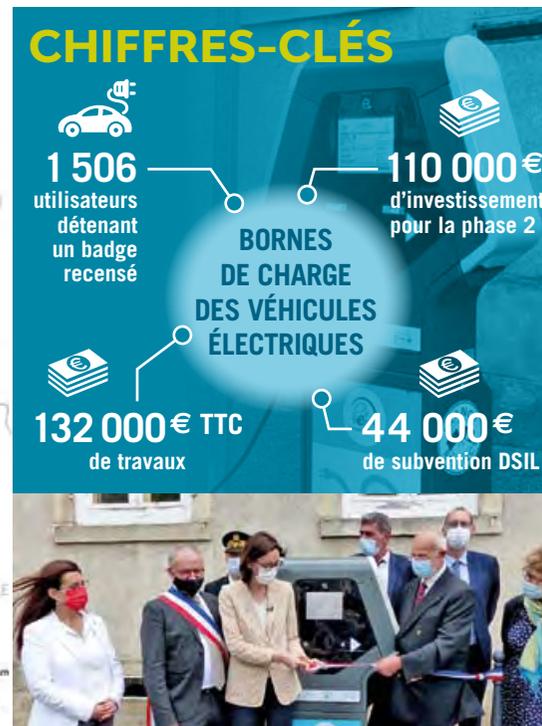
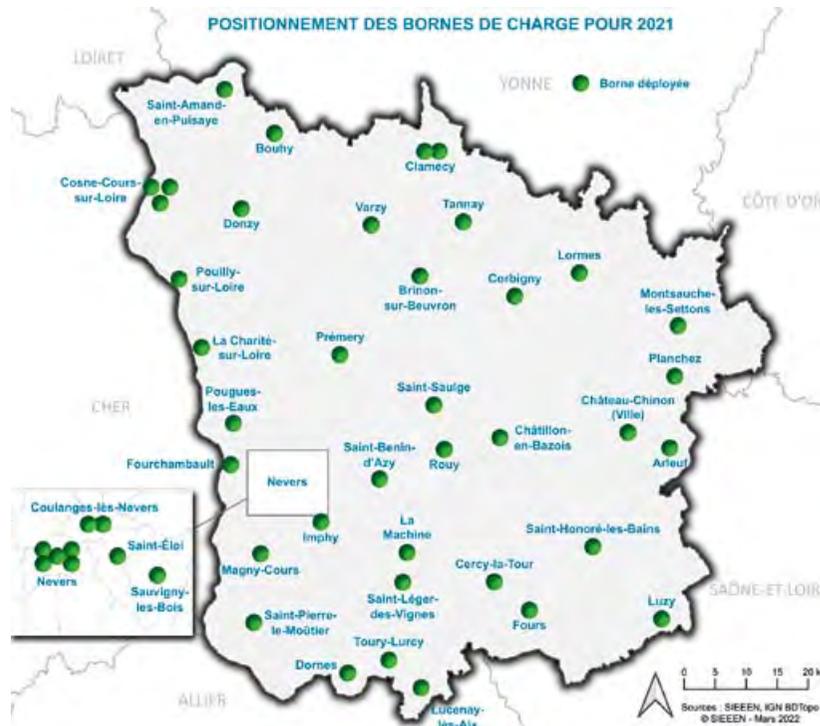
pas correctement couverts. Le fonctionnement des bornes est perturbé par les micro coupures sur les réseaux d'électricité et la mauvaise fermeture des trappes. Un mode opératoire a dû être imprimé et collé sur les équipements pour aider les utilisateurs.

Le Syndicat s'est doté, par ailleurs, de 11 prises pour sa flotte de véhicules : 8 au garage Labour (27 000 €) et 3 autres sur les sites du service Déchets ménagers à Rix, Corbigny et Château-Chinon. Un chantier a démarré pour permettre la supervision des 11 bornes SIEEEN.

Le SIEEEN poursuivra le déploiement de bornes afin de densifier le réseau, en 2022. 5 bornes de 50 kVA seront installées, notamment, dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ». Certaines bornes seront repositionnées sur des communes rurales.

Depuis 2020, la société Citéos (Groupe Vinci Énergies) gère les bornes sur 7 départements de la Région Bourgogne Franche-Comté. Elle veille à la qualité du service à l'utilisateur, qui inclut une assistance pour tout problème rencontré. Les collectivités peuvent créer des déclarations de pannes et signaler les dysfonctionnements sur la plate-forme Freshmile régionale. Citéos assure également la gestion des commandes et l'expédition de badges, la gestion monétique des installations, la tarification, le mode de paiement et les flux financiers. Via l'Entreprise Électrique, elle se charge des maintenances préventives et correctives. La maintenance de premier niveau a été confiée au SCEEP. L'objectif est de garantir un taux de disponibilité des bornes de 98 % sur l'ensemble du territoire.

En 2021, 1 506 utilisateurs détenteurs d'un badge étaient recensés avec 14 899 sessions de charge pour 25 784 h de charge et une consommation d'énergie de 105 498 kWh.



PROLONGATION DE LA GRATUITÉ DES BORNES

Suite à son étude conduite en 2020, le Syndicat avait priorisé 2 scénarii. Le premier suggérait une tarification sur le kilowatt consommé. Le second proposait un prix fixe complété par un prix au kilowatt. En soumettant ces approches au chef comptable du SIEEEN, ce dernier a soulevé un point juridique, qui pourrait faire perdre les 36 000 € de participations des collectivités. Ce qui aurait une répercussion immédiate importante sur le tarif proposé aux usagers. Le Syndicat attend les éclaircissements de la Trésorerie générale afin d'opter pour le bon statut juridique. Ayant compris l'importance d'une tarification attractive, la commission paritaire a proposé une troisième option similaire aux solutions des opérateurs de téléphonie mobile : un forfait pour un nombre de kilowatts mensuel et un paiement des kilowatts hors-forfait.

Les élus de la Commission paritaire ont décidé de prolonger la gratuité des bornes de charge jusqu'à fin 2022. Le SIEEEN suivra les décisions des autres départements voisins afin qu'il y ait une cohérence régionale en matière de tarification des bornes.

<https://territoiredenergie-bourgogne-franche-comte.freshmile.com/>

Inauguration d'une nouvelle borne de charge pour véhicules électriques en présence de Madame la Ministre Amélie de Montchalin

UNE EXPERTISE TECHNIQUE COMPLÈTE POUR UNE GESTION OPTIMALE DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

Le patrimoine bâti des collectivités est estimé à 280 millions de mètres carrés. Ils représentent 50 % de la consommation d'énergie en France et le tiers des émissions de gaz à effet de serre. Ce parc vétuste et énergivore est le second poste de dépenses des collectivités après les charges de personnel. Le SIEEEN a défini une démarche globale de gestion patrimoniale et énergétique, pour permettre aux collectivités d'initier des actions de rénovation énergétique de leurs bâtiments et d'activer, ainsi, un levier pour tendre vers les objectifs de neutralité carbone.

La démarche globale du SIEEEN permet de réduire les coûts liés aux consommations d'énergies, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'améliorer le confort aux usagers. Le service Patrimoine et Énergies propose aux collectivités une ingénierie pluridisciplinaire qui couvre les opérations liées au bâti : architecture, conseil en énergie partagé, maîtrise d'ouvrage déléguée, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, coordination SPS et réalisation de centrales de production d'énergies renouvelables. Les collectivités peuvent bénéficier d'un accompagnement à leur mesure pour tout projet de réhabilitation, mise aux normes, valorisation et préservation de leur patrimoine, construction neuve... Elles peuvent avoir une connaissance approfondie de leurs bâtiments, assurer leur suivi technique et optimiser leur gestion à moyen et long termes.

Pour atteindre une meilleure efficacité, le service Patrimoine et Énergies s'est structuré en deux pôles en 2021 : équipement et conseil en énergie partagé (CEP). Le territoire est découpé en 3 zones géographiques sur lesquelles intervient un binôme référent constitué d'un chargé d'opération et d'un CEP. Le SIEEEN combine, ainsi, diagnostic énergétique et bilan architectural afin de proposer aux collectivités des outils d'aide à la décision personnalisés. Les collectivités peuvent s'appuyer sur la présentation des volets techniques et financiers des travaux à réaliser, prioriser leurs investissements et optimiser la gestion de leur patrimoine bâti. Ces démarches incluent une analyse de l'état général des bâtiments ; un diagnostic énergétique complet du bâti ; un programme de travaux ; un suivi des performances énergétiques ainsi qu'une mutualisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les collectivités peuvent adhérer à la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie (MDE) et conseil en énergie partagé » pour bénéficier de la démarche du SIEEEN. Grâce à une subvention syndicale de 40 % et un soutien de l'ADEME et de la FNCCR dans le cadre des programmes ACTEE, elles profitent de tarifs préférentiels. La cotisation s'élève à :

- 0,60 €/habitant pour les collectivités ayant déjà réalisé un pré-diagnostic de leur patrimoine public.
- 0,85 €/habitant pour les collectivités n'ayant réalisé aucun pré-diagnostic.
- La cotisation annuelle est plafonnée à 4 000 € pour les communes de plus de 7 000 habitants.
- Pour les communautés de communes, prise en compte de 10 % de la population des communes de leur territoire.
- Si le territoire est couvert à 100 % : - 0,10 €/habitant.

UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET DÉDIÉ À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC

Le SIEEEN confie au tandem chargé d'opération et conseiller en énergie partagé (CEP) l'accompagnement des collectivités dans leurs programmes de rénovation de leur parc bâti ainsi qu'une aide à l'intégration des volets réglementaires et environnementaux. Les collectivités bénéficient d'une expertise complète : conseil, pré-diagnostic énergétique, thermographie, accompagnement de projets ; instrumentation des bâtiments (caméra thermique, enregistreur CO₂, mesure d'appel de puissance sur les installations électriques...) ; maîtrise d'œuvre, information et sensibilisation des élus (club des référents énergie, outil informatique de gestion énergétique Vertuoz...). La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements soumis à la réglementation est intégrée, depuis 2018,



Maison intergénérationnelle de Montsauche-les-Settons

au service CEP pour aider les collectivités à soutenir cette obligation. L'ensemble des CEP a suivi une formation de mise à niveau sur la qualité de l'air, auprès d'ATMO Bourgogne Franche-Comté, afin de mieux accompagner les collectivités.

Lauréat du programme ACTEE Cèdre (2019-2021) de la FNCCR, le SIEEEN a initié une action pour acquérir des capteurs de CO₂, utiles à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires de premier degré. 26 collectivités ont retenu l'offre du SIEEEN pour créer un groupement d'achat dédié à l'acquisition de cet équipement. Elles ont bénéficié d'une aide financière qui couvre 75 % du montant hors taxe de leurs capteurs de CO₂. Au total, 168 capteurs pédagogiques ont été commandés, dont 13 pour le siège social et les sites déportés du Syndicat. Ils seront livrés avec un guide d'utilisation début 2022.

En 2021, 20 nouvelles communes ont adhéré à la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie et conseil en énergie partagé ». Le Syndicat accompagne ainsi 120 communes et 5 EPCI (107 985 habitants) dans cette mission. 6 communes étaient encore sous l'ancienne convention au 31 décembre (2 627 habitants). Le SIEEEN leur proposera d'adhérer à la compétence en 2022. Depuis sa création, la mission CEP a permis de faire le diagnostic énergétique de 1 031 bâtiments soit une surface totale de 484 791 m². Les audits énergétiques réalisés ont donné lieu à plus de 6 000 préconisations de travaux sur le bâti, le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la ventilation, le refroidissement et divers équipements.

Préparant l'application du décret Tertiaire, qui impose une réduction de 30 % de la consommation d'énergies des bâtiments du tertiaire de plus de 1 000 m² d'ici 2030, le SIEEEN a recensé les bâtis concernés de ses collectivités adhérentes. Les CEP ont assumé, également, une importante mission d'accompagnement technique et financier des collectivités pour les aider à constituer leurs dossiers de demande de subvention Effilogis et DSIL Rénovation thermique 2021

(44 projets). Le Syndicat a poursuivi le suivi énergétique du patrimoine bâti des collectivités adhérentes. Celles-ci ont été accompagnées dans la mise en œuvre de leurs projets de rénovation énergétique.

Le SIEEEN avait lancé, en juin 2020, un marché pour le renouvellement de la campagne de prestation d'études énergétiques des bâtiments publics. Divisé en 5 lots, ce marché évalué à 500 000 € et financé par l'ADEME, la Région Bourgogne Franche-Comté et dans le cadre du dispositif ACTEE Cèdre de la FNCCR, inclut des études de faisabilité pour l'intégration des énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, pompe à chaleur géothermique). L'objectif est de proposer aux collectivités une boîte à outils complète afin de les aider à mieux appréhender l'amélioration énergétique de leur patrimoine. En 2021, 66 études énergétiques ou prestations de simulation thermique dynamique ont été conduites. 11 études de faisabilité ont été commandées pour des projets de chaufferies bois : 3 pour la Régie SIEEEN Chaleur et 8 pour le compte de collectivités. 2 études de faisabilité ont permis d'évaluer le potentiel d'une installation solaire thermique pour chauffer les piscines des communes d'Entrains-sur-Nohain et Decize.



Réhabilitation d'un logement à Saint-Agnan



Réalisation du projet de chaufferie à Ouroux-en-Morvan



APPEL À PROJETS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE HAUTE PERFORMANCE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Depuis 2015, le SIEEEN lance des appels à projets pour aider les collectivités nivernaises techniquement et financièrement à atteindre les objectifs réglementaires ambitieux en matière de rénovation énergétique. Ce dispositif est accessible aux communes et intercommunalités adhérentes à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande d'énergie et conseil en énergie partagé » ainsi qu'à celles ayant une convention en cours avec le Syndicat dans le cadre de la mission d'« audit énergétique global » et à jour de leur suivi énergétique. Il permet aux collectivités de bénéficier d'un soutien financier non-négligeable, d'un accompagnement technique et d'un suivi complet dans leurs projets de rénovation globale visant la performance énergétique.

Le dispositif du SIEEEN facilite l'émergence de nouveaux projets par l'aide financière supplémentaire qu'il apporte. En associant le Syndicat dès la phase amont, les choix de conception initiaux peuvent être optimisés. Compte tenu du bilan très positif, le Comité syndical avait reconduit ce dispositif pour 3 ans, en 2020. Après avoir amendé le règlement pour éviter certaines dérives, le SIEEEN



Réhabilitation d'un logement à Saint-Agnan

a fait évoluer celui-ci, en 2021. Le Comité syndical a validé, en effet, l'apport d'une aide financière supplémentaire pour soutenir à hauteur de 20 % les coûts des études (honoraires de la maîtrise d'œuvre, bureau d'études thermiques, test d'étanchéité à l'air). Son montant est plafonné à 10 000 €. Outre les critères de performances énergétiques globaux et les taux de subvention accordés par le Syndicat (subvention maximale de 50 000 € pour la réhabilitation d'un bâtiment de type ERP, niveau BBC Effinergie Rénovation CEP ≤ C réf. - 40 % et de 25 000 € pour la réhabilitation de logements locatifs communaux niveau BBC-Effinergie Rénovation CEP ≤ 104 kWep/m².an avant pondération altimétrique), des prescriptions techniques sont à respecter : réalisation d'une étude comparative des solutions de chauffage en phase de conception, obligation d'un contrôle avec mesures des débits de ventilation lors de la mise en service des installations et recours à une VMC double flux pour les crèches et les écoles entre autres.

Le SIEEEN a privilégié, en 2021, un dépôt de dossiers étendu sur l'année. Le jury s'est réuni lors de deux sessions pour évaluer les projets des collectivités candidates. 34 dossiers ont été retenus. 93 386 € de subvention ont été attribués aux études et 475 775 € aux travaux. Depuis son lancement, ce dispositif a permis de soutenir 41 projets

de rénovation énergétique pour un montant total de subvention de 1 734 000 €. Au total, près de 18 000 000 € ont été investis pour la rénovation énergétique de 17 838 m² de bâtiments publics. Grâce aux travaux réalisés, les collectivités ont évité de consommer 4,4 GWh d'énergies et de rejeter 828 t de CO₂, chaque année.

BILAN ÉNERGÉTIQUE NIVERNAIS

• 131 collectivités engagées

(110 612 habitants)

• 1 031 bâtiments audités jusqu'en 2021

• 484 791 m² de surfaces

Montants des travaux réceptionnés :

• 642 346 € HT Rénovation de bâtiments

• 14 965 000 € HT Réseaux de chaleur bois

• 4 983 345 € HT Photovoltaïque

• 1 324 490 € HT Déchets ménagers

Économies cumulées depuis 2008 (photovoltaïque) :

• 4,9 GWh Production depuis 2008

• 462 530 € Recette cumulée depuis 2008

• 265 883 kWh Production 2021

• 74 052 € TTC Recette 2021



CHIFFRES-CLÉS

13,7 GWh

cumac de dépôt
de CEE en 2021
(11 dossiers)

120 communes et

5 EPCI adhérents
à la compétence
Énergie

RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE

34

collectivités signataires de
la convention de mutualisation
des CEE pour la 4^e période

6 communes
sous l'ancienne
compétence AEG

LA VALORISATION DES CEE

Les travaux génèrent des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui sont valorisés dans le cadre du dispositif de mutualisation du SIEEEN. Les collectivités disposent ainsi d'une source de financement pour leurs futures opérations favorisant des économies d'énergie.

La quatrième période en cours impose un dépôt de 50 GWh cumac par dossier. Les collectivités bénéficient de 70 % du prix de leurs CEE. Le Syndicat conserve les 30 % restants pour la constitution d'un fonds pour la MDE, les frais de dossiers et la gestion administrative. Depuis 2018, les syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté présentent un dossier mutualisé de dépôt de CEE. Chacun reste propriétaire de ses CEE et peut optimiser ses dépôts. Ce qui permet au SIEEEN de déposer des dossiers chaque trimestre et de bénéficier des aides de ce dispositif.

En 2021, 16 GWh cumac de CEE ont été vendus, dont 5,185 GWh pour l'éclairage public, 0,577 GWh cumac pour la Régie SIEEEN Chaleur et 0,347 GWh cumac pour les bâtiments du Syndicat. 7,406 GWh cumac (5,185 GWh pour le SIEEEN, 2,220 GWh pour les collectivités, 0,777 GWh pour les dossiers d'appels à projets). Ce volume a été mis en vente pour un montant de 6,78 €/MWh cumac. 10 547 € ont été reversés aux collectivités.

LE GROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ISOLATION DES COMBLES (COCON 58)

Le SIEEEN avait proposé aux collectivités adhérentes à la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie et conseil en énergie partagé » et sous convention AEG de créer un groupement d'achat pour l'isolation des combles. Un audit avait été fait, en 2019, pour évaluer les besoins et confirmer la mise en place du dispositif.

Après une phase d'audit du patrimoine des collectivités intéressées, 21 bâtiments sur 11 communes, soit une surface de 4 000 m², doivent être traités. Le marché, attribué à l'entreprise Iso Souffle (Allier), représente un investissement de 80 000 €. 8 bâtiments ont fait l'objet de travaux dans le cadre du marché, en 2021. Les travaux se poursuivront en 2022.

Le SIEEEN compte intégrer d'autres projets de rénovation de collectivités nivernaises à son programme Cocon 58 afin de pouvoir mettre en œuvre une deuxième phase de travaux d'isolation. Grâce au plan de financement du SIEEEN et à la vente de CEE (5,5 GWh cumac), la part d'investissement des collectivités correspondrait au reste à charge, soit 20 % du coût des travaux.



Isolation des combles - Halte garderie - Marzy

LE SIEEEN LAURÉAT DU PROGRAMME ACTEE 2 SÉQUOIA

Le SIEEEN et les autres syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté étaient lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique ACTEE 1 Cèdre (2019-2021). Les 8 syndicats du Territoire d'énergie Bourgogne Franche-Comté sont de nouveau lauréats de l'AMI ACTEE 2 Séquoia (2021-2023), suite au dépôt d'un dossier commun de candidature, en 2020. En Bourgogne Franche-Comté, le programme ACTEE contribuera à hauteur de 999 688 € au renforcement du service d'efficacité énergétique porté par les 8 syndicats d'énergies.

CONSEILS ET ÉTUDES

Sur 34 saisines de service pour des missions d'études, au 31 décembre 2021, 17 ont abouti à une mission de maîtrise d'œuvre, 9 étaient en attente de décision, 6 sont demeurées sans retour des collectivités, une n'a pas été retenue et une offre restait à rédiger.

Même si le SIEEEN a pu constater une relance de l'activité, aucun chantier n'a démarré en 2021. Le retard est dû à la crise sanitaire, aux prises de décisions plus longues des collectivités et aux problèmes liés à leurs plans de financement. De nombreux appels d'offres sont restés infructueux, les entreprises ayant un carnet de commandes d'une année pleine.

Au service du développement et de la préservation du patrimoine public depuis 1976, le Syndicat dispose d'une excellente connaissance des problématiques des collectivités ainsi que d'une expérience réelle de la conduite des projets. Celles-ci peuvent s'appuyer sur le Syndicat pour réaliser leurs projets dans les meilleures conditions du point de vue administratif, technique et financier. L'accompagnement et le conseil personnalisés aux différentes étapes de la réalisation garantissent le respect des procédures et des règlements, la qualité des prestations d'études et des travaux qui en résultent ainsi qu'une aide au montage financier, au maintien des coûts et des délais, entre autres.

CHIFFRES-CLÉS

177 990 € HT
de recettes en
maîtrise d'œuvre
(coordination
SPS incluse)

**ARCHITECTURE
ET MAÎTRISE
D'ŒUVRE**

6 812 203 € HT
de travaux
réceptionnés
(maîtrise d'œuvre
et architecture)

Chantiers réceptionnés en 2021

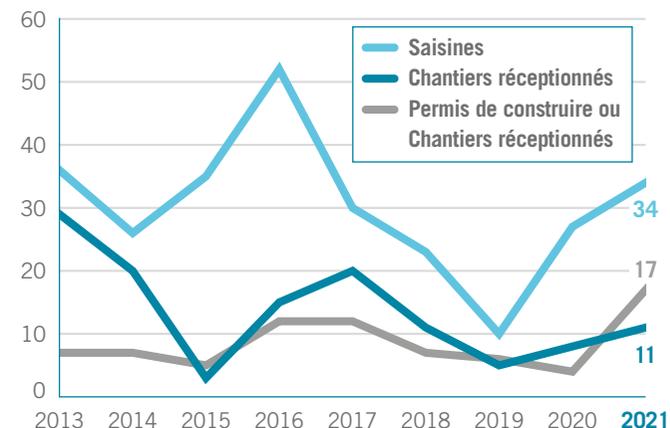
COLLECTIVITÉ	DÉSIGNATION	MONTANT en € HT
Pousseaux	Création d'une salle de convivialité	203 000
Challuy	Réhabilitation thermique de l'école primaire	80 000
La Chapelle-Saint-André	Réhabilitation complète de 2 logements	142 132
Saint-Agnan	Réhabilitation d'un logement	420 214
SIEEEN	3 plates-formes Déchets ménagers	1 324 990
Régie SIEEEN Chaleur	Réseau de chaleur d'Ouroux-en-Morvan	338 296
Régie SIEEEN Chaleur	Réseau de chaleur de Montsauche-les-Settons	640 637
SEM Nièvre Énergies	Réseau de chaleur	1 106 618
SEM Nièvre Énergies	Énergies Ombrières photovoltaïques de Magny-Cours	2 556 316
TOTAL EN € HT		6 812 203

COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS)

Depuis 1991, la sécurité et la protection de la santé des travailleurs sont obligatoires. Le service dispose de 2 coordonnateurs SPS habilités aux niveaux 2 et 3. Le SIEEEN répond aux missions de niveaux 2 et 3 en mettant à disposition un titulaire et un remplaçant.

En 2021, une formation SPS de niveau 2 a été dispensée à l'un des chargés d'opération du service Patrimoine et Énergies. La formation d'un troisième SPS est programmée pour 2022. La coordination SPS a généré un chiffre d'affaires de 16 425 €.

Évolution de l'activité 2013-2021



Réhabilitation d'un logement à Saint-Agnan

LES RÉSEAUX DE CHALEUR COMME LEVIER DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN NIÈVRE

Depuis 2011, la Régie SIEEEN Chaleur a développé 21 réseaux de chaleur sur le territoire. Elle promeut la filière biomasse, fléchée dans la politique énergétique de la Région Bourgogne Franche-Comté. Elle explore de nouvelles filières telles que la récupération de l'énergie fatale et les granulés bois. Premier opérateur de thermie bois nivernais, la Régie a investi 14 965 000 € HT, depuis sa création.

En 2021, la Régie a réélu son conseil d'exploitation, modernisé ses statuts, et créé une commission Régie de chaleur spécifique au sein du comité syndical du SIEEEN. 2 réunions du conseil d'exploitation et une réunion de la commission Régie de chaleur ont permis de présenter à l'ensemble des collectivités ayant transféré leur compétence « Chaleur », le bilan et les projets de SIEEEN Chaleur.

La Régie assure l'étude, le financement, la réalisation, la production et la vente de chaleur au compteur des abonnés pour toute collectivité qui lui transfère la compétence « Chaleur ». Elle collabore, en amont, avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALEC) et le Parc Naturel Régional du Morvan, qui réalisent des analyses d'opportunité. SIEEEN Chaleur confie au service Patrimoine et Énergies la maîtrise d'œuvre des projets.

Service public et outil mis à disposition des collectivités pour faciliter la transition énergétique de la Nièvre, la Régie axe sa stratégie sur l'approvisionnement en bois-énergie en circuit court. Ses cahiers des charges insistent sur la certification de ses fournisseurs ainsi que sur l'exploitation raisonnée des forêts PEFC et FSC nivernaises. Depuis 2018, elle produit des plaquettes bois sur la plate-forme dédiée de Château-Chinon de 1 600 m² pour garantir la qualité des combustibles et sécuriser l'approvisionnement de 9 chaufferies du Morvan. En 2021, 855 t de plaquettes sèches ont été produites pour compléter son stock. La plate-forme de Château-Chinon dispose d'une capacité de stockage de 3 000 t et permet de fournir des plaquettes aux chaufferies SIEEEN du Morvan. L'approvisionnement de cette plate-forme s'organise autour de fournisseurs locaux tels que Fargue, Coron-Naudet, ou encore Bibracte dont les forêts sont certifiées FCS. Le marché d'approvisionnement en bois-énergie a été renouvelé pour les chaufferies de la zone ouest du département, en 2021. Une seconde plate-forme de plaquettes bois (2 500 t) était en construction à Rix.



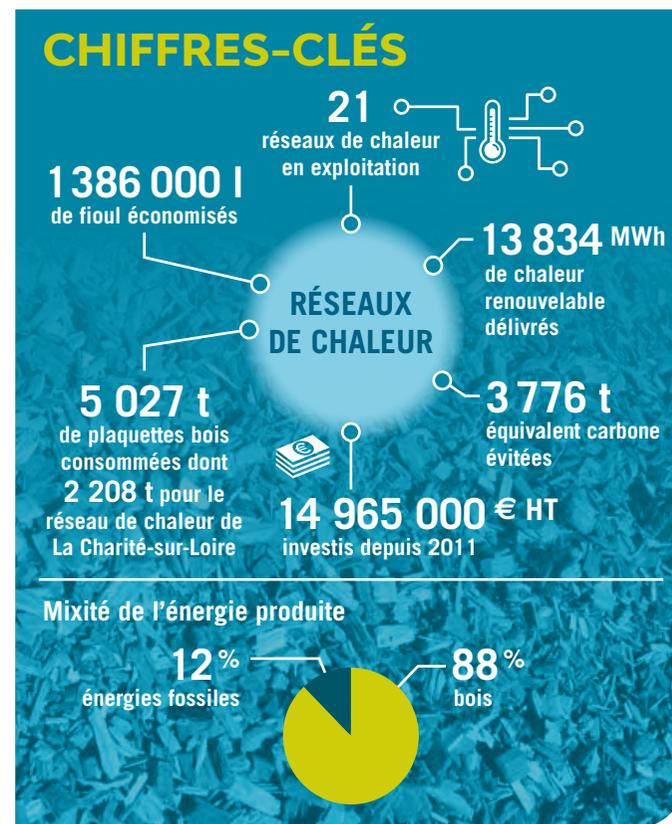
Chaufferie d'Ouroux-en-Morvan



Chaufferie d'Urzy

Le développement des réseaux de chaleur en Nièvre participe de l'ambition de la Région de devenir un territoire à énergie positive. Des aides au développement du bois-énergie sont mobilisées avec le Plan bois et développement local du Conseil régional ainsi que les dispositifs de l'Ademe (Fonds de Chaleur bois et COT ENR) et de l'Europe, entre autres. Le territoire dispose d'une importante ressource forestière (233 000 ha). Celle-ci est essentiellement exportée pour alimenter les tonnelleries et la charpenterie, notamment. Production secondaire consommée localement, le bois-énergie est une niche prometteuse pour la promotion de l'économie circulaire sur un territoire rural comme la Nièvre. Le développement des réseaux de chaleur s'apprécie, en effet, à l'aune des trois piliers et enjeux du développement durable : environnementalement vertueux ; économiquement solide ; et socialement impactant avec, d'une part un ensemble d'activités et d'emplois générés au travers des différentes étapes d'études, de réalisation, d'exploitation et de maintenance des équipements, et d'autre part, la garantie pour les usagers des réseaux d'avoir un prix de la chaleur stable dans le temps.

Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité spécifique « Énergie thermique ».



UN INCUBATEUR DE SOLUTIONS NUMÉRIQUES POUR LES COLLECTIVITÉS NIVERNAISES

La transformation numérique des collectivités est un enjeu majeur, aujourd'hui. Elle doit permettre aux territoires de renforcer leur attractivité et de s'ouvrir à de nouvelles opportunités de développement. Au travers du SITEC, le SIEEEN met à disposition des collectivités nivernaises une solution optimisée de génie informatique vouée au développement de leur intelligence numérique.

Le Service d'Informations Territoriales des Collectivités (SITEC) a rationalisé son organisation pour accélérer la transition numérique des collectivités. Il est structuré en 4 pôles de compétences spécialisés : Infrastructures et Projets, Technologies d'Information et de Communication (TIC), Système d'Information Géographique (SIG) et Administratif. Plus de 90 % des collectivités nivernaises bénéficient, ainsi, d'une large gamme de solutions qui inclut conseils, accompagnement, matériels, outils et ingénierie du numérique. Le SIEEEN se positionne, désormais, comme un incubateur des nouvelles technologies afin d'aider les collectivités à répondre de façon efficiente aux exigences de leur écosystème.

Pour faciliter la transformation digitale des collectivités, le SITEC a développé une solution globale : le Pack Services. Il est accessible aux collectivités adhérentes à la compétence statutaire numérique des services du SIEEEN. Celles-ci bénéficient, entre autres, de l'accès libre à un programme annuel de formations ; l'acquisition et l'installation de matériels, logiciels et certificats ; la location de matériels ; l'assistance sur site matérielle et logicielle ; la veille et l'information en ligne ; l'accès à la plate-forme de dématérialisation des actes comptables et à GéoSIEEEN ; la mise à disposition d'un connecteur PASRAU (Prélèvement à la Source pour les Revenus Autres) ; la SIEEEN Box équipée de la technologie wireless ainsi que des modules additionnels pour la gestion de la voirie, des DT-DICT, de l'assainissement et du SPANC. Différents modules optionnels enrichissent le Pack Services standard. En 2021, 229 collectivités nivernaises avaient fait le choix de la solution globale du SIEEEN.

201 collectivités (155 en 2020) ont opté, par ailleurs, pour la solution de sauvegarde externalisée des données, incluse dans le Pack Services. Le SITEC intègre également une seconde solution pour renforcer la sécurisation des données. La sauvegarde externalisée

comprend, entre autres, les données utilisateurs (Word, Excel...), une base logiciels métiers, la supervision en temps réel, la restauration des datas utilisateurs et métiers en moins de 24 h et un rapport de sauvegarde mensuel.

En 2021, l'adhésion au Pack Services était de 5,50 € pour les communes, avec un seuil minimal de 800 €. Pour les communautés de communes, elle est définie par strate de population. Pour les autres collectivités, elle est déterminée selon leur bilan comptable. Pour l'ensemble des collectivités, la cotisation est complétée par un forfait selon le nombre de postes à gérer. Les non-adhérents peuvent recourir aux solutions du SITEC grâce à différents contrats de prestations de services.

Axée sur un service public numérique optimisé, la stratégie du SITEC vise à soutenir les enjeux auxquels sont confrontées les collectivités. En 2021, le service a réalisé un chiffre d'affaires de 1 064 434 € contre 998 592 €, en 2020. La progression constante du chiffre d'affaires confirme la pertinence de la démarche d'amélioration continue, initiée depuis 2015.

DÉMATÉRIALISATION

Depuis 2017, l'État décline une politique nationale pour stimuler l'innovation numérique et accélérer la transition numérique des collectivités. Le SIEEEN répond à ces exigences en accompagnant ses adhérents dans la mise en œuvre de la dématérialisation, notamment. D'importants chantiers sont en cours.

La loi « Engagement et Proximité » de décembre 2019 fixe pour règle la convocation dématérialisée des élus. Les intercommunalités ont pour obligation de transmettre par voie électronique les documents relatifs aux séances. Le SITEC a dématérialisé, en 2021, les convocations SESILE via l'intranet syndical.

Le SIEEEN poursuit l'accompagnement des collectivités disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur territoire avant le 1^{er} novembre 2018, dans la mise en place de la communication électronique des

données de l'État-civil (COMEDDEC). Le marché de numérisation des actes d'État-civil a été attribué, en 2020, à la société Numerize. Celle-ci propose un forfait à l'acte de 0,50 €. Les premières numérisations ont débuté, en novembre 2021, à Ruages, adossée aux communes de Flez-Cuzy, Saint-Aubin-les-Chaumes et Amazy.

Le SIEEEN est adossé au projet du Conseil départemental pour la mise en place du programme Bibliothèque numérique de référence. Le Syndicat doit assurer, ainsi, l'acquisition et la maintenance du matériel informatique qui sera mis à disposition des collectivités. Trois packs ont été conçus pour l'accompagnement des bibliothèques.

Le pack Mobilité inclut un ordinateur portable, une tablette et des accessoires dédiés pour permettre aux bibliothèques de réaliser leurs animations in situ ou à l'extérieur. Le pack Proximité offre aux bénéficiaires un accès informatique supplémentaire pour leurs usagers. Il met à disposition un ordinateur de bureau, une tablette et des accessoires dédiés. Le pack Relais, dédiés aux relais, donne un accès informatique au portail et aux services liés. Il est constitué d'un ordinateur de bureau de type Raspberry et des accessoires dédiés. Le SIEEEN demeure en attente de la signature de la convention transmise au Conseil départemental.

Le Syndicat a poursuivi, en outre, l'élaboration de son schéma directeur numérique. L'audit sur la cybersécurité, effectué en 2021, a donné lieu à un plan de préconisations des actions à initier en interne. Celui-ci prévoit le renforcement des niveaux de veille contre le piratage des serveurs et la sécurisation des espaces dédiés aux serveurs, au siège social du SIEEEN, entre autres. Plusieurs tests ont été réalisés sur les logiciels des ressources humaines et les risques de hameçonnage (phishing). La campagne de sensibilisation au piratage informatique par affichage sur les écrans de veille n'a pu être déployée, en 2021.

Une réflexion a été initiée, par ailleurs, sur la pertinence de basculer sur la solution Office 365, qui permettrait d'unifier les systèmes et les outils informatiques du SIEEEN.

Afin de pouvoir mettre en œuvre la cybersécurité au SIEEEN, le SITEC a lancé une consultation pour une assistance à maîtrise

d'ouvrage (AMO). Cette initiative vise à mieux protéger le patrimoine technologique et les données stratégiques du SIEEEN. Des actions internes ont été menées en ce sens sur l'ensemble du Syndicat. Elles s'axent sur 3 problématiques : la mise en place des éléments propres à renforcer la gouvernance de la cybersécurité ; l'identification des risques et de la vulnérabilité par rapport aux cybermenaces ; et l'amélioration de la prise en compte des enjeux de cybersécurité par les utilisateurs.

Le Syndicat souhaite décliner sur 2022 ces actions auprès des collectivités. Le service Gouvernance de la Donnée proposera une homologation au Référentiel Général de Sécurité.

QUELQUES CHANTIERS 2021 AU SIEEEN

- Mise en place de la Déclaration sociale nominative (DSN) pour les communes de moins de 100 agents.
- Démarrage des migrations Cloud JVS et de la comptabilité en full démat pour les collectivités (25 collectivités traitées sur les 152 concernées).
- Renouvellement du marché télécom du SIEEEN et maintien de la téléphonie sur IP auprès du prestataire Adista.
- Assistance d'une dizaine d'écoles dans le cadre des appels à projets pour l'école numérique.
- Réflexion sur la création d'un groupement d'achat copieurs et télécom à destination des collectivités de la Nièvre.

MAINTENANCE MATÉRIELLE

En juin 2021, le marché matériels a été reconduit et renouvelé pour le compte des collectivités et du SIEEEN. Afin de rationaliser sa démarche, le Syndicat a retenu 2 fournisseurs pour les 6 lots matériels et périphériques. Le marché télécommunication a été renouvelé, également. Il a porté sur la téléphonie, l'abonnement pour les téléphones fixes et portables ainsi que la liaison Internet.

Les contrats de maintenance ont généré un chiffre d'affaires de 935 000 €, Pack Services inclus. Les partenariats avec les structures départementales telles que la Direction Académique de l'Éducation Nationale (DASEN) pour la fourniture et la maintenance des matériels ainsi que la déclinaison de la démarche régionale sur les espaces numériques se sont poursuivis.

Le SIEEEN a dispensé 32 formations (23 formations logiciels métiers et bureautique et 9 formations AIPR) aux agents des collectivités et du SIEEEN. Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 13 435 €.



Prestations 2021

PRESTATIONS	CHIFFRES D'AFFAIRES en € TTC
DADS	18 991
Formations	1 995
QCM/AIPR	5 333
Topo/Carto	3 790
TOTAL	30 109

Contrats de maintenance 2021

TYPES DE CONTRATS	NOMBRE	CHIFFRES D'AFFAIRES en € TTC
Assistance sur site	36	29 456
Écoles « matériel »	22	19 094
Relation Segilog	3	1 098
SIG + Opencimetièrre	101	63 788
Assistance téléphonique	6	1 336
Pack Services	229	900 833
Autorisation droit des sols (ADS)	2	21 567

GéoSIEEEN

GéoSIEEEN, le système d'information géographique du Syndicat, est un véritable outil d'aide à la décision pour les collectivités. Il permet des analyses thématiques approfondies, présentées sous la forme de cartographies sur les parcelles appartenant au département, aux communes et à l'État, par exemple. Les collectivités l'utilisent de plus en plus comme le confirme la forte augmentation du nombre de connexions année après année : 7 767 connexions mensuelles moyenne en 2021, contre 6 557 en 2020 et 5 542 en 2019. Sur l'année 2021, 93 208 connexions ont été enregistrées contre 71 404 en 2020, soit une hausse de + 30,5 %.

En 2021, le SITEC a procédé à une révision des profils de GéoSIEEEN afin d'assainir sa base Utilisateurs. 684 utilisateurs sont enregistrés dont 500 pour les communes, soit 106 nouveaux utilisateurs toutes origines confondues.

Le SITEC a fait évoluer le SIG syndical en intégrant des documents d'urbanisme standardisés (65 cartes communales et plans locaux

d'urbanisme). Plus accessibles, toutes ces pièces téléchargeables permettent une meilleure interaction avec le cadastre. Le logiciel d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme a été mis à jour. Les collectivités adhérentes ont désormais accès à la solution Next'ADS, qui remplace R'ADS, plus fluide, plus simple et connectée à l'ensemble des plates formes nationales. En collaboration avec Nièvre Ingénierie, le pôle SIG a préparé le déploiement du module de Saisine par Voie Électronique (SVE). 184 communes ont accepté de travailler avec le SIEEEN, en 2021.

Afin d'offrir aux collectivités un SIG toujours plus performant, le SITEC a intégré de nouvelles fonctionnalités pour informer les utilisateurs : panneau de notifications à l'ouverture de la cartographie (actualités GéoSIEEEN, informations sur le portail et boutons de raccourcis pour les données populaires).

En interne, les agents du SIEEEN ont accès, désormais, aux données sur les compétences transférées au Syndicat, à la limite des syndicats intercommunaux ainsi qu'aux compétences attribuées.

Par ailleurs, les interactions entre Hemera Patrimoine, Hemera Interventions et GéoSIEEEN ont été réactivées pour faciliter la recherche d'informations. Les process de mise à jour des données d'Enedis, de RTE, du SDIS, du SITEC, des compétences SIEEEN et du cadastre ont été améliorés et régularisés sur GéoSIEEEN. Un module Base d'Adresse Locale (BAL) était en cours de développement en 2021 ; il sera mis à disposition des collectivités début 2022.

PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

La réglementation relative aux Déclarations des Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) s'appuie sur la mise en place d'un Guichet Unique national et la constitution localement d'un référentiel cohérent au standard Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). Le SIEEEN a opté pour la mise en place d'une gouvernance pérenne, transparente et équilibrée. Des demandes d'engagement en amont et des échanges pour la constitution d'un Groupement d'intérêt public (GIP) dédié se formalisent. La mouvance nationale tend à confirmer la pertinence des choix opérés, même si cela rend la mise en œuvre plus complexe.

Le projet de constituer un PCRS s'est poursuivi, en 2021, après l'arrêt des discussions dû à l'épidémie de Covid-19. Enedis, GRDF, Nevers Agglomération, le Conseil départemental de la Nièvre, Nièvre

Numérique ainsi que l'Amicale des maires de la Nièvre ont signifié leur engagement potentiel dans le PCRS.

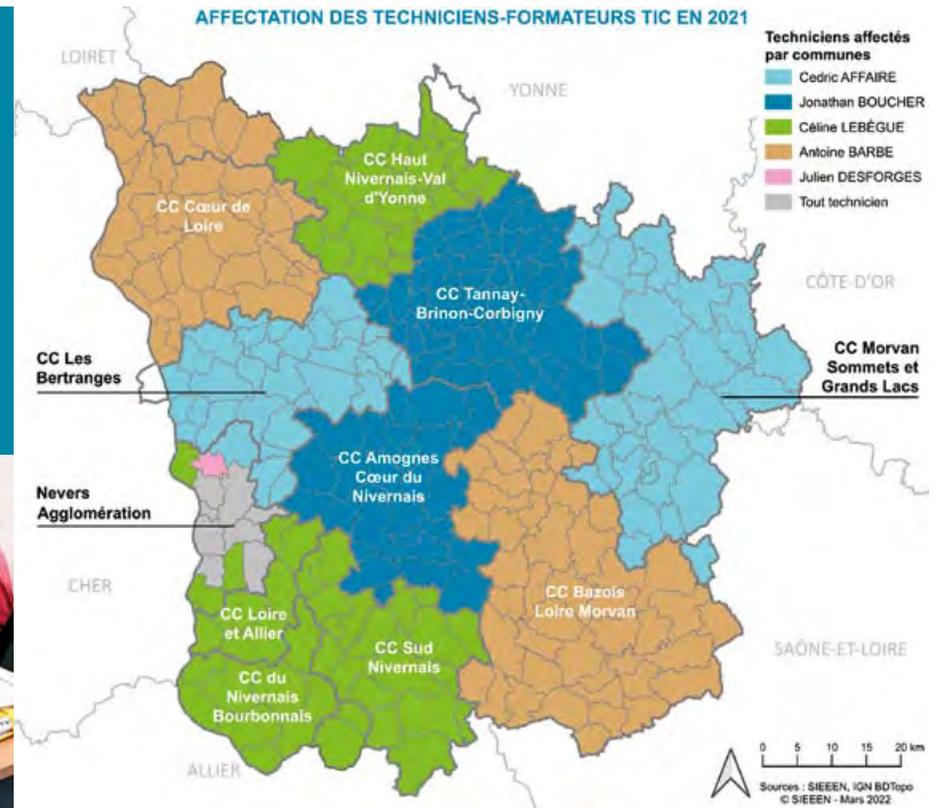
Le Syndicat a pu obtenir une subvention de 210 000 € dans le cadre du dispositif France Relance. Celle-ci représente 60 % de l'investissement dans un ensemble de solutions métiers qui vont couvrir le projet PCRS : DT-DICT pour sécuriser les travaux ; gestion des arrêtés de voiries ; autres logiciels dédiés à la problématique Réseaux...

Le GIP devrait être constitué en 2022. La stratégie de production prévoit le traitement des zones urbaines en vectoriel et les zones rurales en image (photo aérienne). Elle inclut également les mises à jour vectorielles. Sur cette base, un budget prévisionnel sur 6 ans a été préparé : l'investissement pour le vecteur représenterait un montant de 650 000 € et 800 000 € pour l'imagerie aérienne de type Raster. Le montage financier prévoit un financement au prorata

pour la commune et au prorata du linéaire de voirie pour l'exploitant concerné. Les mises à jour, estimées à 150 000 € sur 5 ans, seront prises en charge par les gestionnaires de voiries.

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) est une étape obligatoire de l'application du décret DT-DICT. Disposant d'un agent formateur, le SIEEEN est centre de formation et d'examen en réponse aux besoins des collectivités territoriales. Le Syndicat a été très sollicité au troisième trimestre 2021, notamment pour le renouvellement des habilitations valides 5 ans. Le Syndicat a dispensé 9 jours de formation, avec 100 % de réussite, à 29 agents soit 7 opérateurs, 17 concepteurs et 5 concepteurs encadrants. Les formations AIPR ont généré un chiffre d'affaires de 5 333 €.



UNE EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI POUR OPTIMISER LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

En 2020, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRGPD) a intégré le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Bourgogne Franche-Comté. Traduisant la vision politique globale de la Région, le SRADDET se donne pour ambition d'améliorer l'attractivité de la Région à horizon 2050 en misant sur la qualité de vie et la différenciation territoriale. Il fixe un cap cohérent et commun à l'ensemble des politiques publiques : celui d'accompagner le territoire dans ses transitions énergétiques et écologiques et d'engager la Région Bourgogne Franche-Comté dans une trajectoire de région à énergie positive et zéro déchet à l'horizon 2050.

Menant déjà depuis plusieurs années une politique volontariste pour optimiser la gestion des déchets, le SIEEEN et ses adhérents doivent intensifier leurs efforts et construire une stratégie territoriale basée sur la préservation et un meilleur usage de la ressource déchets. Le nouveau programme d'actions 2022-2027, porté par le Syndicat et ses adhérents, s'inscrit dans la continuité du précédent programme avec, toutefois, un recentrage des priorités en lien avec les besoins du territoire et dans le droit fil des objectifs du SRADDET, en plaçant l'économie circulaire au cœur de leur projet politique. L'extension des consignes de tri aux autres emballages plastiques et les démarches engagées pour obtenir le label « Territoire engagé dans l'économie circulaire » de l'Ademe en sont une première traduction. Ces actions répondent aussi à des enjeux économiques et environnementaux.

Ainsi, la mise en place de l'extension des consignes de tri, qui obéit en premier lieu à une exigence réglementaire, apporte, également, une réponse face à une augmentation inéluctable des coûts d'élimination des déchets.

La loi des finances prévoit, en effet, d'augmenter significativement la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) appliquée aux tonnes de déchets éliminés pour l'amener progressivement, d'ici 2025, à 65 € HT/t pour l'enfouissement et 15 € HT/t pour l'incinération. En rendant le coût d'élimination dissuasif, cette taxe constitue un levier d'incitation financière destiné à soutenir les politiques de prévention et de valorisation des déchets. À ce titre, le plan régional s'est fixé un

objectif ambitieux de valorisation matières de 66 % pour 2025 ainsi qu'une réduction de 15 % des quantités de déchets non-dangereux non-inertes admis en centres de stockage, en 2025 par rapport à 2010.

Même si le SIEEEN et ses adhérents affichent de bons résultats, les nombreuses actions menées ces dernières années pour réduire la production de déchets, lutter contre le gaspillage alimentaire, valoriser les biodéchets, sensibiliser les ménages au tri, promouvoir le réemploi d'objets ou encore développer l'économie circulaire, n'ont pas eu l'impact escompté pour freiner la production de déchets. Avec près de 20 000 t des déchets ménagers du territoire encore incinérées et enfouies, les marges d'optimisation sont bien réelles.

La mise en place des extensions de consignes de tri devrait permettre d'extraire 5 % d'emballages des ordures ménagères résiduelles et, ce faisant, d'augmenter les performances de recyclage tout en simplifiant le geste de tri des usagers.

Mais, atteindre un objectif régional de zéro déchets à l'horizon 2050 oblige, aussi, à considérer différemment la question des déchets au-delà d'une simple problématique de traitement et à l'aborder par le prisme d'une gestion durable de ressources. Le Syndicat et ses adhérents doivent désormais changer de braquet et réorienter leur politique déchets de manière à accompagner le territoire dans sa transition écologique. Les efforts doivent se concentrer sur la création de « chaînes de valeurs locales », créatrice d'emplois, avec les bénéfices environnementaux et économiques sous-jacents. La démarche de labellisation « économie circulaire » répond précisément à ce changement de vision.

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR PROMOUVOIR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Pour mettre en œuvre, dès le 1^{er} janvier 2022, l'extension des consignes de tri à l'ensemble du territoire, le SIEEEN a élaboré une stratégie de communication multicanal. L'extension des consignes est néanmoins un changement significatif appelant l'habitant à se

« réapproprier » le service. La communication et la sensibilisation des usagers constituent, à ce titre, un passage obligé et indispensable à la réussite du projet.

Co-construite avec les collectivités adhérentes, l'aide du cabinet Algoé, spécialisé en accompagnement de stratégie environnementale, Anaïs Éléonore Viaud, illustratrice, ainsi que l'appui de l'éco-organisme Citeo, cette stratégie web, print et événementielle cible les 89 946 habitants du territoire. La communication est incarnée par une mascotte « Goupitri », diffusant un message clair et simple : « Tous les emballages se trient ».



Le projet d'extension des consignes a donné lieu, pour une partie du territoire (50 % de la population), à un changement de schéma de collecte. La coexistence des 2 schémas de collecte multimatériaux (papiers et emballages mélangés) d'une part, et emballages et papiers collectés séparément, d'autre part, constitue un choix réfléchi et assumé par les adhérents du SIEEEN. Le syndicat a intégré cette particularité dans sa stratégie de communication.

Le SIEEEN a remis sur clé usb un kit de communication complet et personnalisé à chacune de ses collectivités. Celles-ci disposent d'un large éventail de supports et d'outils d'information et de promotion de l'extension des consignes de tri : modèles d'articles pour la presse, les bulletins municipaux et communautaires ; présentation powerpoint pour les réunions ; fiches info tri/mémo tri ; courriers aux habitants et aux directeurs d'écoles ; disques pédagogiques et différents visuels de

la mascotte « Goupitri ». Un site dédié www.goupitri.fr a été créé ainsi qu'une page Facebook, qui apporteront des conseils aux Nivernais. En 2021, lors de la phase de pré-lancement, des réunions publiques ont été organisées sur le territoire pour sensibiliser les ménages.

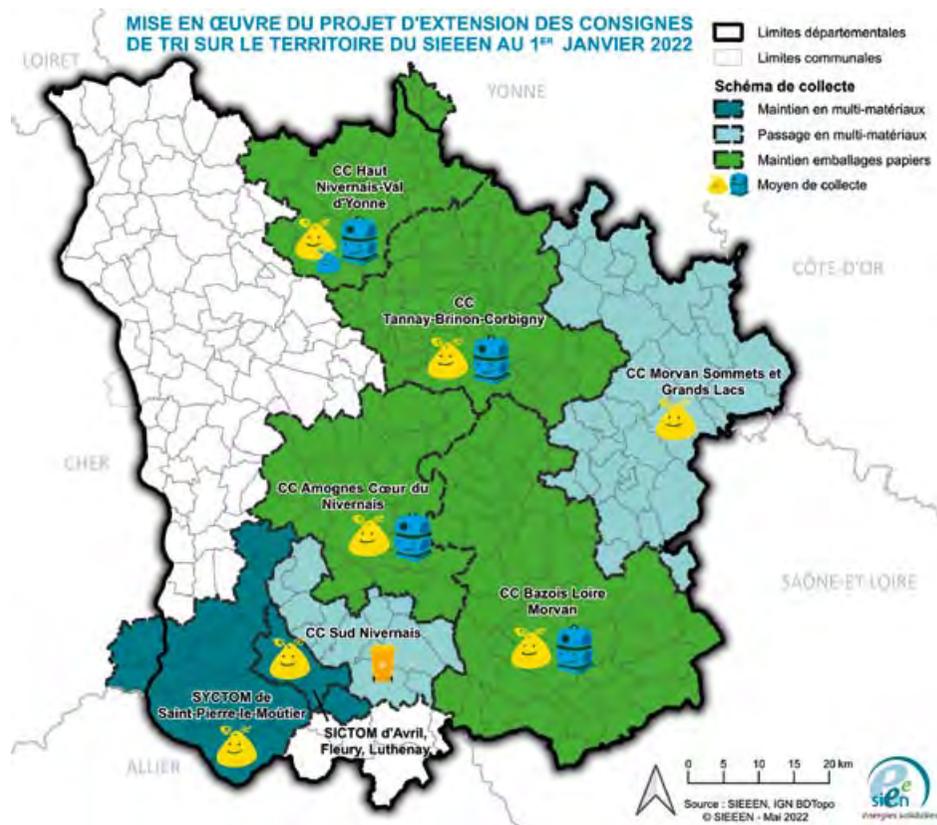
Une chargée de communication a été recrutée pour assurer le suivi de cette campagne et apporter un soutien logistique aux collectivités.

LA DÉMARCHE DE LABELLISATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU TERRITOIRE SIEEEN ENCLENCHÉE

Déjà labellisé « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » et porteur d'un CODEC (2016-2018), le territoire SIEEEN fait partie des 7 territoires de Bourgogne Franche-Comté sélectionnés, en 2020, pour s'engager

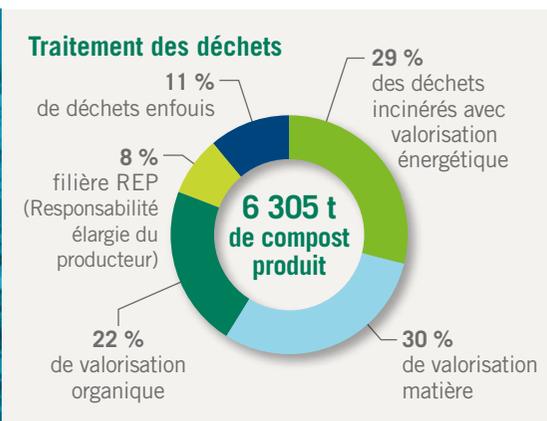
dans une démarche de labellisation « Territoire engagé dans l'économie circulaire » de l'Ademe.

S'engager dans ce processus de labellisation implique pour le Syndicat d'infuser le concept d'économie circulaire dans ses pratiques mais, aussi, d'ancrer, grâce à un portage politique fort, son projet sur le territoire. Il doit, dans ce cadre, fédérer les acteurs du territoire autour d'une stratégie commune et cohérente avec les documents régionaux et locaux, développer la commande publique durable, accompagner les programmes de transition énergétique et écologique et soutenir de nouveaux projets de transition écologique des territoires. Cette démarche a pour visée de définir la feuille de route économie circulaire du territoire SIEEEN, qui sera intégrée au nouveau Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2022-2027 (PLPDMA).



Production par habitant de déchets ménagers

520 Kg/hab/an (dont 270 Kg/ha d'OMA)



La démarche de labellisation du SIEEEN, initiée depuis 2020, comprend 2 volets : l'un interne, pour créer de la transversalité entre ses services afin d'appréhender la transition écologique dans sa globalité et la retranscrire dans l'accompagnement des territoires ; l'autre externe, pour permettre la mise en place d'une Feuille de Route Économie Circulaire sur 6 ans pour son territoire. Depuis le lancement de la démarche fin 2020, avec l'accompagnement sur un an du cabinet Elcimaï, mis à disposition par l'Ademe, une vingtaine de séances de coaching individuelles ont été faites. Le référentiel a été mis à jour 3 fois avec les adhérents et les services internes.

En interne, les chargées de mission Économie circulaire et Transition énergétique et climat du SIEEEN ont œuvré de concert pour acculturer les services du Syndicat aux transitions. Les éco-référents de la

démarche éco-exemplaire du Syndicat ont été sensibilisés à l'économie circulaire. Cette dernière sera prise en compte dans la définition des actions du second programme éco-exemplaire (2021-2031) ainsi que dans le référentiel proposé par l'Ademe (label économie circulaire) pour co-construire la feuille de route économie circulaire interne (partie exemplarité). En 2021, 2 présentations sur l'économie circulaire et la labellisation ont été faites à la direction et aux chefs de services du SIEEEN en février, puis, aux élus du Bureau syndical, en juin. 3 ateliers ont mobilisé les services et les éco-référents ; ils ont permis de faire un diagnostic et recenser les actions à poursuivre et/ou à développer. Les services ont réfléchi, en outre, à la gouvernance, la mise en place d'ateliers thématiques (commande publique...) et la nomination de référents Économie circulaire pour le suivi du projet. Les fiches actions seront rédigées au cours de points individuels, début 2022.

La seconde feuille de route est en construction avec les territoires. L'acculturation des élus et techniciens et la définition des enjeux du projet ont été abordées lors des Conférences des présidents de juin et décembre 2021. Après l'élaboration de la Feuille de Route Économie Circulaire (FREC) de son territoire et la consultation des habitants, le Syndicat soumettra à l'Ademe son dossier de candidature, à l'automne 2022.



ORGANISATION ET MOYENS

LE BILAN 2021 DU SIEEEN

GESTION FINANCIÈRE DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31/12/2021 était de 11 945 191 € dont 5 302 757 € pour la Régie SIEEEN Chaleur contre 12 105 038 €, en 2020.

Le service de la dette a représenté une dépense de 129 993 €. Les lignes de trésorerie sont mobilisées à hauteur de 1 900 000 € au 31/12/2021 malgré l'effort de mobilisation des crédits de recettes et la mise en œuvre d'un plan de trésorerie.



GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En 2021, avec la mise en place d'une nouvelle direction au SIEEEN, le service des Ressources humaines a été repositionné au sein de la structure. Il fait partie, désormais, du pôle de direction. Le responsable du service participe, ainsi, à la mise en œuvre de la stratégie - politique RH du Syndicat. Le service a également pour mission d'accompagner à la conduite du changement. Afin de mieux soutenir et sécuriser les actions initiées, le chargé de prévention et sécurité est rattaché au service des Ressources humaines.

Suite à l'audit de la Chambre Régionale des Comptes et la mise en application, au 1^{er} janvier 2020, des dispositions RH de la loi sur la transformation de la fonction publique, le SIEEEN a réalisé un important travail de mise à jour réglementaire. Cette opération a permis la mise en conformité de la rémunération des agents (régime

indemnitare et prime d'intéressement à la performance collective des services). L'aménagement et l'organisation du temps de travail des agents a été reprécisé (cycles horaires et congés des agents et apprentis). Les lignes directrices de gestion ont été clarifiées (critères de promotion interne, d'avancement de grade, de nomination suite à un concours). Le service a déployé, en outre, un plan de prévention des risques psychosociaux ainsi qu'un plan à l'égalité homme-femme pour améliorer le bien-être au travail. Les conditions d'utilisation du compte épargne temps (CET) sont conformes aux règles du décret du 28 août 2009. Le Syndicat a revalorisé, par ailleurs, la participation à la mutuelle et à la garantie du maintien de salaire. Afin de normaliser le télétravail hors période de crise sanitaire, le SIEEEN a fixé le cadre et formalisé les modalités de sa mise en œuvre dans une charte dédiée.

Le volet Instance est mis à jour selon la réglementation en vigueur. Les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes sont respectées, aujourd'hui. Le service a identifié et traité les autres besoins de mises à jour.

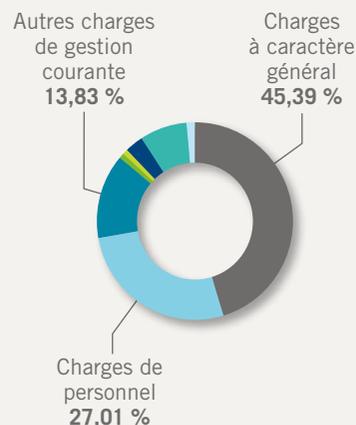


BILAN FINANCIER

COMPTES ADMINISTRATIFS CONSOLIDÉS

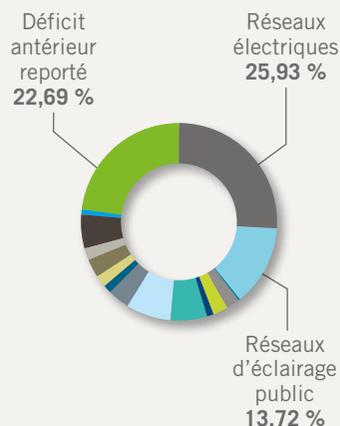
DÉPENSES D'EXPLOITATION

	MONTANTS en €	%
● Charges à caractère général	8 150 112	45,39
● Charges de personnel	4 849 579	27,01
● Autres charges de gestion courante	2 483 480	13,83
● Charges financières	129 993	0,72
● Charges exceptionnelles	171 056	0,95
● Dotations provisions	576 263	3,21
● Dotations aux amortissements	261 264	7,76
● Variation de stock	1 393 731	1,13
● Déficit antérieur reporté	202 201	0,00
TOTAL	17 956 415	100,00



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

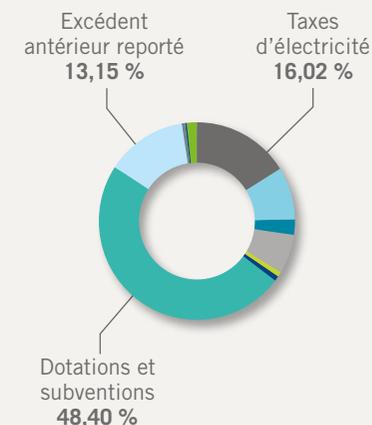
	MONTANTS en €	%
● Réseaux électriques	5 937 976	25,93
● Réseaux d'éclairage public	3 141 408	13,72
● Réseaux numériques	8 763	0,04
● Bâtiments et autres	462 756	2,02
● Pack Services	624 921	2,73
● Subventions versées	213 182	0,93
● Sites d'exploitation des déchets	1 439 567	6,29
● Réseaux de chaleur	1 655 027	7,23
● Remboursement de la dette	861 299	3,76
● Titres de participation	339 361	1,48
● Compte courant d'associés	-	0,00
● Participations en annuités	419 311	1,83
● Frais d'études en régie	717 997	3,14
● Amortissement des subventions	445 832	1,95
● Opérations patrimoniales	1 241 548	5,42
● Variation de stock	192 504	0,84
● Déficit antérieur reporté	5 195 924	22,69
TOTAL	22 897 376	100,00



COMPTES ADMINISTRATIFS ÉNERGIES

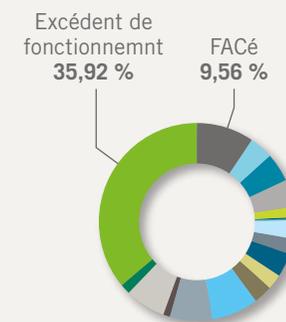
RECETTES D'EXPLOITATION

	MONTANTS en €	%
● Taxes d'électricité	4 347 759	16,02
● Produits des services	2 293 245	8,45
● Études en régie	717 997	2,64
● Autres produits de gestion courante	1 695 729	6,25
● Produits exceptionnels	235 906	0,87
● Atténuations de charges	181 728	0,67
● Dotations et subventions	13 140 265	48,40
● Excédent antérieur reporté	3 570 536	13,15
● Variation de stock	192 504	0,71
● Produits financiers	6 198	0,02
● Amortissement des subventions	445 832	1,64
TOTAL	27 147 124	100,00



RECETTES D'INVESTISSEMENT

	MONTANTS en €	%
● FACé	1 728 757	9,56
● FCTVA	698 357	3,86
● TVA concessionnaire	883 225	4,89
● État-Ademe	762 186	4,22
● Communes	381 052	2,11
● Département	7 004	0,04
● EPCI	17 945	0,10
● Région	585 604	3,24
● Enedis (réseaux vétustes + PCT)	431 775	2,39
● Emprunts	700 000	3,87
● Certificats d'économies d'énergie	-	0,00
● Autres tiers	450 810	2,49
● Dotations aux provisions	576 263	3,19
● Dotations aux amortissements	1 393 731	7,71
● Opérations patrimoniales	1 241 548	6,87
● Variation de stock	202 201	1,12
● Excédent antérieur reporté	1 213 933	6,72
● Annuités en participation	307 962	1,70
● Excédent de fonctionnement capitalisé	6 492 786	35,92
TOTAL	16 460 756	100,00



ORGANISATION ET MOYENS

OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

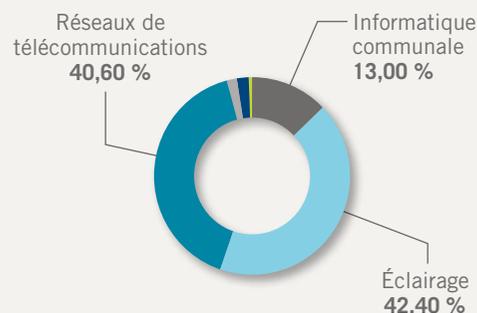
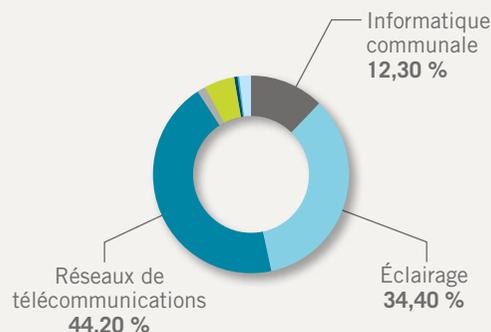
DÉPENSES

	MONTANTS en €	%
● Informatique communale	104 826	12,30
● Éclairage	293 051	34,40
● Réseaux de télécommunications	376 690	44,20
● PCAET	11 925	1,40
● Étude de faisabilité chaufferies bois et réseaux	43 442	5,10
● Étude de faisabilité solaire thermique	4 470	0,50
● Étude de faisabilité photovoltaïque	198	0,01
● Coordination COT ENR	17 184	2,00
TOTAL	851 785	100,00

RECETTES

	MONTANTS en €	%
● Informatique communale	104 860	13,00
● Éclairage	340 839	42,40
● Réseaux de télécommunications	326 290	40,60
● PCAET	11 925	1,50
● Étude de faisabilité chaufferies bois et réseaux	17 160	2,10
● Étude de faisabilité solaire thermique	2 715	0,30
● Étude de faisabilité photovoltaïque	-	0,00
● Coordination COT ENR	-	0,00
TOTAL	524 332	100,00

En 2021, il a été collecté 188 003 € au titre des droits sur la TVA sur les 3 budgets soumis à TVA pour une TVA déductible de 393 467 €. Le Syndicat a obtenu un remboursement de TVA à hauteur de 290 916 €.



UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION PLURIMÉDIA POUR PROMOUVOIR LES ACTIONS DU SIEEEN

L'année 2021 a été essentiellement marquée par l'investissement important du service Communication à la réalisation de la campagne sur l'extension des consignes de tri. Cette action a été co-construite avec l'ensemble des collectivités adhérentes, l'éco-organisme Citéo, l'aide du cabinet Algoé, spécialisé en accompagnement de stratégie environnementale et Anaïs Éléonore Viaud, illustratrice nivernaise. Élus, techniciens ambassadeurs du tri et de la prévention ont participé aux différentes réunions à distance et en présentiel. En mars 2021, un dossier technique ainsi qu'un dossier Communication par collectivité ont été produits et transmis à Citéo.

Une stratégie de communication web, print et événementielle a été élaborée pour répondre à une problématique complexe : harmoniser la communication autour de trois consignes différentes. Une trame de communication commune a été définie. Chaque collectivité a reçu sa feuille de route personnalisée pour assurer le pré-lancement, le lancement et le suivi de la campagne. Un kit de communication complet a été remis sur clé usb à l'ensemble des collectivités au dernier trimestre 2021. La mascotte Goupitri a été créée pour porter la campagne et mieux sensibiliser les 89 946 habitants du territoire. Le SIEEEN a dû renforcer son service Communication en intégrant, le 1^{er} novembre, une chargée de communication, qui assure principalement le suivi de la campagne de communication.

COMMUNICATION AUPRÈS DES ÉLUS, COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ET PARTENAIRES

- 1 rapport d'activité (1 600 exemplaires) complété par 3 rapports spécifiques (1 300 exemplaires) diffusés en juillet.
- 1 guide financier mis à jour et dématérialisé sur l'extranet syndical.
- 2 commissions Communication : bilan communication du SIEEEN 2020 et perspectives 2021 et présentation de la campagne sur l'extension de la consigne de tri des déchets ménagers.
- Mises à jour hebdomadaires du site Internet et de l'extranet.

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE À L'EXTERNE

- Mise en ligne de 11 numéros de la lettre d'information « Terres de SIEEEN ».
- Une dizaine de communiqués de presse diffusés.
- Publi-reportages dans les bulletins municipaux et le Panorama des entreprises.
- Organisation du concours Écoloustics en départemental, à la rentrée scolaire 2021.
- Envoi d'invitations aux webinaires organisés par le SIEEEN.

COMMUNICATION À L'INTERNE

- Revue de presse quotidienne mise en ligne sur l'extranet.
- Mise à jour de l'organigramme du SIEEEN et création d'un trombinoscope par service.
- Mise à jour de l'intranet.
- Mise à jour du portail interne.
- Publication d'une lettre interne de la directrice du SIEEEN : 3 numéros en 2021.
- 3 visites de sites du SIEEEN organisées pour les agents (SCEEP à Saint-Benin-d'Azy, plate-forme de Rouy, plate-forme de plaquettes bois et chaufferie de Château-Chinon).
- Commande de 750 disques de stationnement à envoyer avec la carte de vœux 2022 du SIEEEN.
- 7 campagnes photos réalisées.

COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE

Des événements en 2021 ont dû être reportés pour cause de pandémie Covid-19 : vœux, inaugurations, mises en service, entre autres.

- Mise en service et inauguration de la centrale photovoltaïque (ombrières) du circuit de Nevers Magny-Cours.
- Conférence de presse pour annoncer le démarrage des travaux de la centrale micro hydraulique sur le site des Forges Royales de Guérigny.
- Organisation d'une animation « Le parcours de l'énergie » à l'école de Saint-Saulge (Écoloustics).

COMMUNICATION DES SERVICES DU SIEEEN

- Diverses présentations graphiques, aides logistiques et soutiens à la création de supports des collectivités adhérentes à la compétence Déchets ménagers ; campagne de sensibilisation sur le chèque énergie ; participation à la journée de la mobilité électrique à Vesoul ; reportages photos sur les réalisations des différents services.
- Promotion via Mailjet et l'extranet syndical des nouvelles applications proposées dans le Pack Services du SITEC.
- Présentation à M. Josso, sous-préfet, du projet de réseau de chaleur de Vaux-d'Amognes.

PARTENARIATS

Le SIEEEN était engagé, en 2021, dans 2 partenariats :

- Une convention de 3 ans (2019-2021) avec Électriciens Sans Frontières, avec une aide de 10 000 € par an. L'association développe l'accès à l'énergie durable pour améliorer les conditions

de vie des populations démunies du monde. Le SIEEEN participe ainsi au projet « Agir pour le développement social (ADS Togo) », à Tokpli, pour donner au village l'accès à l'eau et à l'électricité. La participation financière du Syndicat a permis de développer 3 projets : l'accès à l'eau et l'électricité à Tokpli au Togo et la réalisation d'un atelier solaire et des formations en énergie solaire au Burkina Faso. Le Syndicat devrait renouveler son soutien à Électriciens Sans Frontières, en 2022.



Commission communication SIEEEN
26 février 2021 à la Charité-sur-Loire

PARTENARIATS

- Une convention d'un an, avec une aide 5 000 €, avec l'association nivernaise MX Team sur la réalisation d'un prototype de motocross 100 % électrique « Ampera e-moto ». Ce projet vise à développer un kit rétrofit, qui remplace la motorisation d'origine des motocross. Un prototype déjà fonctionnel était en cours d'optimisation afin de lui apporter des performances très proches de celles d'un 250 cm³ 4T thermique contemporain. Lors de l'inauguration des ombrières photovoltaïques de Nevers Magny-Cours, l'association a fait une démonstration pour les élus et l'assemblée présente. Le SIEEEN a proposé à son Bureau syndical de renouveler cette convention, en 2022, afin d'aider l'association MX Team à participer à différents événements tels que des salons dédiés à la mobilité électrique et des épreuves sportives.

Le guide financier est accessible sur l'extranet syndical.
Retrouvez les actes administratifs sur le site internet du SIEEEN :
www.sieeen.fr



Animation « Parcours de l'énergie » en mars 2021, à Saint-Saulge

LE SIEEEN INTÈGRE LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DANS SA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Depuis 2019, le SIEEEN intègre dans son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), la sécurité des agents. Il a consolidé sa démarche en mettant en œuvre un ensemble d'actions visant à la prise en compte des risques psychosociaux (RPS) afin d'être en conformité avec le Code du travail, le Protocole d'accord de 2013 sur la prévention et les textes réglementaires dont les circulaires du 20 mars 2013 et du 25 juillet 2014.

Le SIEEEN a une obligation générale de sécurité de ses agents (art. L. 4121-1 du Code du travail). Il lui incombe d'évaluer les risques, y compris psychosociaux, et de prendre les mesures adéquates pour protéger la santé physique et mentale de l'ensemble de son personnel. En 2021, la chargée de prévention a pérennisé la prévention en dispensant des formations obligatoires et métiers et défini les procédures de suivi, en interne. Les nouveaux arrivants ont été sensibilisés également.

Un nouveau volet important a été traité de façon transverse, en relation avec le service Ressources humaines, afin que le Syndicat soit en conformité avec les réglementations en vigueur sur la prévention des risques psychosociaux. Pour consolider la prévention du SIEEEN, le conseiller Prévention est associé à la démarche initiée avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), interlocuteur privilégié des agents pour faire remonter des informations au service des Ressources humaines, ainsi qu'un psychologue du service Santé et Sécurité du Centre de gestion de la Nièvre.

Les risques psychosociaux exigent un travail d'acculturation pour les détecteurs et acteurs de la prévention. Un jeu a été conçu pour permettre aux membres du CHSCT de mieux appréhender la notion de risque psychosocial, préciser le rôle de l'employeur dès qu'une fiche d'alerte est émise et clarifier les modalités de traitement. Cette action a été mise en œuvre avec le service des Ressources humaines, les agents, le conseiller Prévention et la direction du SIEEEN. Un circuit d'alerte a été mis en place et les pilotes des actions identifiés.

Le conseiller Prévention a répertorié dans le DUERP toutes les situations à risques, a évalué ceux-ci et précisé les actions à initier

en conséquence. Les risques psychosociaux liés au télétravail et à l'isolement causé par la crise sanitaire sont pris en compte également. Le SIEEEN dispensera une formation sur les RPS aux détecteurs et acteurs identifiés et se fera accompagner par le Centre de gestion pour bâtir le plan de prévention adéquat.

En parallèle, une campagne d'affichage a été réalisée sur la prévention, le harcèlement moral et/ou sexuel et la discrimination au travail. Le SIEEEN a poursuivi, par ailleurs, l'élaboration de son livret d'accueil, qui sera finalisé en 2022. Outre le règlement intérieur, ce document comprendra une rubrique sur la prévention des risques et le Règlement à la protection des données appliqué au Syndicat.



LE SIEEEN RENFORCE SA DÉMARCHE DE GESTION DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Quelques mois après l'entrée en application du Règlement général pour la protection de la donnée (RGPD), le 25 mai 2018, le SIEEEN, a initié sa démarche de mise en conformité. Il propose aux collectivités également un service mutualisé de délégation à la protection de la donnée pour leur permettre de répondre aux obligations réglementaires.

Comme toute collectivité, le SIEEEN a l'obligation de se mettre en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD). En 2021, sa démarche a atteint le stade de la maturité. Il applique les principes relatifs au traitement de la donnée (art. 5) et prend en compte, dans son plan d'actions et son registre des activités de traitement (art. 30), le traitement des données à caractère personnel. Le délégué à la protection des données (DPO) a fait une campagne de sensibilisation des agents du Syndicat sur cette problématique.

Les personnes extérieures en relation avec le SIEEEN ont été informées, en outre, sur la protection des données à caractère personnel. Les mentions légales du site internet syndical précisent la politique de confidentialité des données du SIEEEN et l'obligation de recueil du consentement au dépôt et à la lecture des cookies, conformément à la directive ePrivacy. Le Syndicat a démarré, par

ailleurs, la mise à jour des contrats de sous-traitance (art. 28). La même démarche sera appliquée aux archives, en 2022, afin d'organiser le cycle de vie des documents.

VERS LA CRÉATION D'UN SERVICE DÉDIÉ À LA GOUVERNANCE DE LA DONNÉE

Lors de son étude pour la mise en place d'un service mutualisé de la protection des données, en 2020, le SIEEEN avait constaté que les petites collectivités nivernaises n'avaient pas désigné de délégué à la protection des données et n'avaient pas les moyens de recruter une telle compétence. La mutualisation de sa déléguée à la protection des données (DPO) a permis, alors, de dispenser des conseils et d'accompagner plusieurs collectivités dans leur mise en conformité, l'élaboration et le suivi de leurs plans d'actions. S'appuyant sur l'article 31 de la loi du 20 juin 2018, le Syndicat a bâti une offre conventionnée sur 4 ans qui inclut l'audit, la sensibilisation, l'accompagnement et le suivi des plans d'actions mis en œuvre.

En 2021, 15 collectivités dont les communautés de communes du Nivernais Bourbonnais et Cœur de Loire, le SDIS 58 et l'Agence Technique

Départementale, ainsi que le CCAS de Cosne-Cours-sur-Loire avaient signé une convention DPO avec le SIEEEN. La communauté de communes Cœur de Loire était en phase d'audit. Le SDIS 58 était en phase d'accompagnement de son plan d'actions ; une trentaine d'agents ont été sensibilisés à la protection des données. L'ensemble des collectivités sous convention DPO bénéficient d'un accès mutualisé au logiciel Madis qui leur permet de suivre leur conformité au RGPD.

Pour renforcer l'information des agents, des fiches pratiques ont été élaborées sur différents thèmes tels que le droit à l'image, la gestion des contacts externes et le registre de traitement. Les actions portant sur la conformité des sites internet, la vidéoprotection, la gestion des mots de passe et les mentions légales étaient en attente de validation.

Conscient que la sécurité numérique des collectivités territoriales est désormais un enjeu majeur, le SIEEEN a acté, le 11 décembre 2021, la création du nouveau service Gouvernance de la donnée. Ce dernier regroupe la mutualisation de la protection des données, la sécurité des systèmes d'information (SSI) dans le strict respect du Référentiel Général de Sécurité (RGS 2.0) ainsi que l'open data. Le Syndicat pourra proposer aux collectivités, dès 2022, un accompagnement optimisé pour les aider à se doter d'un environnement numérique de confiance.



UN OUTIL DE PROXIMITÉ GRATUIT AU SERVICE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le SIEEEN et Nevers Agglomération ont créé, en 2010, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALEC). Ils ont matérialisé ainsi leur volonté de proposer au territoire un service public voué aux problématiques énergétiques. L'ALEC sensibilise, conseille et accompagne les particuliers, les collectivités ainsi que les organismes publics et parapublics dans leurs projets de rénovation énergétique et de maîtrise de la demande d'énergie.

L'ALEC dispense des conseils et accompagne en amont de leurs projets les particuliers. Elle informe et sensibilise le grand public sur les économies d'énergies, les aides et dispositifs dédiés à la rénovation énergétique. Elle peut accompagner les particuliers en amont de leurs projets afin de les aider à faire des choix raisonnés permettant de mieux maîtriser leurs consommations d'énergies. Les bailleurs sociaux ainsi que les acteurs socio-économiques du territoire peuvent recourir, également, à l'expertise de l'ALEC sur les problématiques liées à la transition énergétique et au changement climatique. Elle exerce aussi une mission de conseil dans l'élaboration des projets de territoires tels que les PCAET, Petites Villes de Demain et Villages du Futur. Même si l'ALEC reste trop peu consultée dans ces domaines, l'enjeu est de replacer l'habitat au cœur de ces programmes.

L'ALEC remplit, par ailleurs, une mission d'animation du territoire. Elle organise, dans ce cadre, des ateliers de sensibilisation sur les éco-gestes et le décryptage de factures d'énergies, entre autres. Elle porte, en outre, un espace d'information et de conseil FAIRE de l'ADEME.

Acteur public solidaire de son territoire, l'ALEC participe activement à la lutte contre la précarité énergétique, avec le soutien du SIEEEN. Elle favorise les échanges entre les collectivités, les autorités concédantes, les bailleurs publics et privés, les financeurs, les artisans locaux, les ménages et les jeunes consommateurs. Elle est le relais des dispositifs européens, régionaux et locaux sur le territoire nivernais.

En février 2021, l'ALEC a renouvelé son conseil d'administration. La crise sanitaire a perturbé de nouveau l'activité ; de nombreuses animations ont dû être annulées ou repoussées. Elle a poursuivi



sa mission de promotion des énergies renouvelables auprès des collectivités et des établissements publics afin de favoriser les installations thermiques (bois-énergie, solaire).

Les premières permanences mensuelles délocalisées sur Clamecy et Cosne-Cours-sur-Loire, avec le soutien d'un agent de la communauté de communes, ont donné satisfaction. De nouvelles permanences ont été mises en place sur les communes de Corbigny et Decize, en fin d'année. D'autres sont prévues à Château-Chinon et Luzy.



L'ESPACE CONSEIL FAIRE DE L'ADEME

Depuis 2020, l'Espace Info-Énergie a été remplacé par le nouveau dispositif de l'Ademe, l'espace conseil FAIRE. En 2022, celui-ci deviendra France Rénov', qui regroupera l'ensemble des espaces conseils et les dispositifs d'aides pour accompagner les ménages dans les travaux de rénovation énergétique de leur logement...

De nombreux changements nationaux ont entraîné des complications durant l'année. Les espaces conseil FAIRE ont été submergés de demandes avec la mise en œuvre de MaPrimeRénov'. Ce dispositif permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation

ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. L'ALEC est aussi devenue Guichet Unique de la Rénovation Énergétique (GURE) en Nièvre décidé par la Région. Mais ce dispositif n'est pas connu des EPCI. Elle ne pourra en faire la présentation que début 2022.

La plate-forme FAIRE a réalisé plusieurs animations, notamment, des chroniques de 3 minutes et des émissions plus longues, sur la radio RCF, pour évoquer le rôle du conseiller Énergie et le bois énergie, entre autres. Une rencontre avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la CAPEB a permis d'instaurer un dialogue constructif avec les artisans nivernais.

La pratique du conseil a souffert de la situation sanitaire. Les permanences et les rendez-vous en présentiel ont été réduits. Les échanges par téléphone ont été privilégiés. L'ALEC a su s'adapter en s'équipant de matériels performants : casques audio, système de téléphonie par internet (softphonie), outil de visioconférence...

L'espace conseil FAIRE est une émanation du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), lancé en septembre 2019. Ce programme finance le poste des conseillers, entre autres. La réorganisation des services de conseil et d'accompagnement des particuliers voulue au niveau national a généré la participation à de nombreuses réunions en visioconférence avec le Ministère du Logement qui prépare des nouveautés pour 2022.

CHIFFRES-CLÉS

3 579
contacts en 2021
contre
2 267 en 2020

**ESPACE
CONSEIL
FAIRE**

2 580
projets en 2021
contre
1 860 en 2020

DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV'

MaPrimeRénov', dispositif dédié à la rénovation énergétique, est accessible depuis l'automne 2020. L'aide accordée est calculée en fonction des revenus des ménages et du gain écologique des travaux : amélioration du confort contre l'humidité, le froid et la canicule ; réduction des consommations d'énergie ; lutte contre le changement climatique... Versée par l'ANAH, MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et le dispositif Habiter Mieux Agilité. 3 195 propriétaires occupants et 60 propriétaires bailleurs ont déjà bénéficié du dispositif (source : DDT 58). 51,70 % des bénéficiaires ont souvent des revenus modestes n'excédant pas 1 681 €.



En 2021, les travaux portaient sur l'installation de pompes à chaleur (21,20 %), de poêles à granulés bois (16 %) et l'isolation des murs par l'extérieur (9,60 %). Le montant moyen des travaux par dossier était de 11 161 € TTC, financé à hauteur de 32,50 % par MaPrimeRénov'.

Si le dispositif est étendu à un plus grand nombre de propriétaires, les aides s'avèrent moins intéressantes, en fin de compte. Des dysfonctionnements sont apparus, en 2021, lorsque la gestion administrative a pris le pas sur les projets.

LES ACTIONS PHARES 2021

- Mise en place des nouvelles permanences.
- 2 rencontres avec les Maisons France Service.
- Une étude sur l'auto réhabilitation accompagnée.
- Animation d'une soirée sur le biosourcé avec le CAUE.

POURSUITE DE LA MISSION ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'ALEC a poursuivi sa collaboration avec la Régie SIEEEN Chaleur, assurant en amont les analyses d'opportunité bois énergie. En 2021, un volume plus important de projets a été traité dans le cadre du COT ENR. Ce qui a nécessité un investissement plus important dans les analyses d'opportunités et les études. L'ALEC a fait de la sensibilisation et proposé un premier accompagnement à l'émergence des projets. Elle est intervenue en binôme avec un conseiller en énergie partagé (CEP).



NIÈVRE ÉNERGIES

UNE STRATÉGIE DE FILIÈRES POUR PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES

À l'initiative du SIEEEN, la SEM Nièvre Énergies a été créée, en 2012, pour permettre aux collectivités nivernaises de mettre en œuvre la transition énergétique sur leur territoire. La SEM promeut, développe et réalise des projets d'énergies renouvelables sur le département. Par des actions de maîtrise de la demande d'énergie, elle participe activement à la lutte contre la précarité énergétique.

En 2019, le SIEEEN a transféré à Nièvre Énergies ses activités de production d'électricité via des moyens photovoltaïques et micro hydrauliques. En 2021, Nièvre Énergies a bénéficié des produits de la vente de l'électricité des 12 centrales photovoltaïques en exploitation (5 041 Kwc de puissance, 4,9 GWh de production, 462 530 € de recette EDF-OA).

Le Syndicat est l'actionnaire majoritaire de la SEM. Il abrite les fonctions opérationnelles avec la mise à disposition d'un chargé de développement pour le photovoltaïque, d'un conseiller en énergie partagé pour la filière micro hydraulique ainsi qu'une juriste pour les phases contractuelles et la préparation des instances. Le SIEEEN assume les autres fonctions supports (vie sociale de Nièvre Énergies, management de projets, communication, comptabilité). Une convention de prestations de services a été conclue pour l'indemnisation des charges salariales mises à disposition.

En 2021, la SEM Nièvre Énergies a procédé à une augmentation de son capital social. Ce dernier est constitué de 218 000 actions de 100 € (2 188 000 €) détenues à 82,64 % par un bloc public dont le SIEEEN (58,64 %), le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (9,14 %), les communautés de communes du Haut Nivernais Val-d'Yonne (7,31 %) et Puisaye Forterre (0,23 %) et les communes de Clamecy (7,18 %) et Oisy (0,14 %). Les 17,36 % restants sont réservés à un bloc privé. La Coopérative Bourgogne Énergies Citoyennes (7,04 %) réunit 15 clubs d'investisseurs locaux, représentant la participation citoyenne. Avec l'association Le Varne (0,02 %), l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALEC, 0,02 %), Énergie Partagée Investissement (0,69 %), EneR Centre Val de Loire (4,57 %), la SEM Côte-d'Or Énergies (0,45 %) et la SEM Yonne Énergies (4,57 %), elles forment le pôle privé.



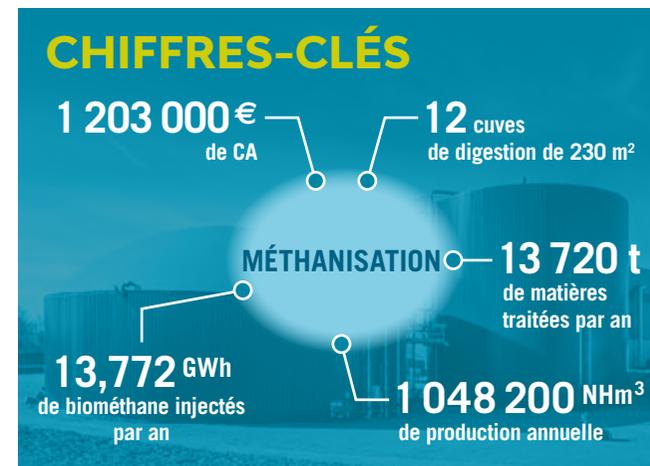
Nièvre Énergies est rentrée au capital des SEM de Côte-d'Or Énergies (0,45 %), Yonne Énergies (1,85 %), Énergies Citoyennes Renouvelables du Jura (9,08 %), EnER Centre Val de Loire (2,5%), SAS Parc Éolien d'Entrains-sur-Nohain (10 %) et HélioProd Prémery (15 %) pour consolider son réseau. En 2019, elle avait participé à l'augmentation de capital de la SAEML EneR Centre Val de Loire en réalisant un apport de 150 000 € répartis sur 4 années (2020-2023).

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES ENR

Nièvre Énergies explore différentes filières en initiant une démarche citoyenne et participative afin d'acquérir, d'aménager et d'exploiter des moyens de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies non-carbonées. Elle agit comme un véritable facilitateur auprès des collectivités, qui souhaitent réaliser des projets d'énergies renouvelables citoyens. Elle met à leur disposition son expertise pour les aider à apprécier les enjeux environnementaux, citoyens, socio-économiques et fiscaux des projets développés sur leur territoire. Confrontée aux nombreuses contraintes qui freinent la réalisation de projets éoliens et micro hydrauliques, Nièvre Énergies priorise, désormais, le développement de la filière photovoltaïque. En 2021, la SEM, en relation avec Total Énergies et la Confédération paysanne de la Nièvre, a exploré la filière agrivoltaïque afin de pouvoir intégrer d'autres activités (apiculture, élevage de volailles et de moutons...) sur des friches peu fertiles qui accueilleraient les installations.

LA MÉTHANISATION

La SEM est actionnaire de la société Dual Prémery à hauteur de 15 %, qui assure le développement d'une unité mixte liquide et solide afin de produire du biogaz. Plus sûre, l'option de cuves en béton, intégrant 2 viroles concentriques avec des murs de séparation



perpendiculaires et un couvercle en acier, avait été retenue. Depuis 2020, l'installation est dans sa phase de construction. Elle devrait être opérationnelle courant 2022.

L'ÉOLIEN

Le développement de l'éolien en Nièvre demeure difficile avec les problèmes d'acceptabilité locale, de raccordement électrique, les contraintes aéronautiques et militaires. La SEM a revu sa stratégie axée sur le co-développement afin d'être associée dès la phase amont et dans les projets sur lesquels les collectivités ont délibéré favorablement. En 2021, 2 projets étaient en cours :

- L'installation d'un parc éolien de 7 éoliennes de 3,45 MW dans la commune d'Entrains-sur-Nohain, en partenariat avec la société EDPR. Le projet avait été présenté à la commune en 2020. Mais, le parc se situant sous plafond SETBA de l'Armée de l'Air, cette dernière a donné un avis défavorable. Un recours a été déposé auprès des instances administratives pour contester cette décision. La Cour Administrative de Lyon a rejeté le recours en juillet 2021. Un pourvoi a été introduit devant le Conseil d'État le 2 août 2021, il est en cours

de procédure d'admission. La décision d'admissibilité est attendue pour l'été 2022. Ce parc pourrait produire 50 GWh/an, soit la consommation d'électricité de la communauté de communes. L'accord de co-développement signé entre la société EDPR et la SEM a abouti à la création d'une société de projet dont Nièvre Énergies détient 10 % des parts sociales.

- Démarré en 2013, en co-développement avec la société RES, le parc éolien Vents de Loire, sur les communes de Saint-Laurent-L'Abbaye et Saint-Quentin-sur-Nohain, fait l'objet d'un recours auprès des instances administratives. Ce projet comprend 8 éoliennes de 3,3 MW soit une production annuelle de 51 GWh représentant la consommation annuelle de 28 000 habitants. Nièvre Énergies détient 20 % du capital social de la société de projet. Il pourrait générer des recettes fiscales de 200 000 € par an sur 25 ans pour les communes, la communauté de communes Cœur de Loire et le Département.

LE MICRO HYDRAULIQUE

La centrale micro hydraulique des Forges Royales de Guérigny est entrée dans sa phase de construction, à l'été 2021. Sa mise en service est prévue pour mars 2022, après une phase de tests.



Installation de la vis de la centrale hydroélectrique située sur le site des Forges Royales de Guérigny



Ombrières photovoltaïques sur le parking P7 du circuit de Nevers Magny-Cours

Le projet consiste en l'installation d'une vis hydrodynamique de 2,50 m de diamètre avec un débit d'équipement de 3 m/s sous une hauteur de chute de 2,27 m sur la Nièvre, sans danger pour les poissons. Les entreprises ELLIPSE et ER3i sont chargées du génie civil, des travaux patrimoniaux, des équipements hydroélectriques et du contrôle commande. Le montant des travaux représente un investissement de 558 054 € porté à 100 % par Nièvre Énergies. Pour permettre la pose des batardeaux et la rehausse des vannages existants, un abaissement de la hauteur d'eau de la retenue de Guérigny d'au moins 30 cm a été effectué, début juillet. La mise en service de l'installation et le raccordement au réseau électrique sont prévus pour le 1^{er} trimestre 2022.

D'une puissance électrique de 67 kW, cette centrale micro hydraulique produira en moyenne 316 MWh, soit la consommation moyenne de 105 foyers hors chauffage. La revente de l'électricité générerait une recette de 53 900 €, soit un temps de retour sur investissement de 10,4 ans.

LE PHOTOVOLTAÏQUE

Le 19 mai 2021, les ombrières photovoltaïques du circuit de Nevers Magny-Cours ont été mises en service. Le 20 septembre, la SEM Nièvre Énergies, le SIEEEN, le Conseil départemental de la Nièvre et la SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours ont inauguré la centrale photovoltaïque de 28 000 m², installée en toiture des parkings P5, P7

et P9. D'une puissance de 4,78 MWh, celle-ci doit produire 5,20 MWh d'électricité par an, soit la consommation de 1 650 foyers hors chauffage. Porté à 100 % par la SEM Nièvre Énergies, la centrale photovoltaïque a représenté un investissement de 5 258 000 € HT. L'électricité produite est injectée directement sur le réseau haute tension à partir du poste source de Saint-Parize-le-Châtel. La vente devrait rapporter 480 000 € HT. Un loyer est versé au circuit. La Région, le Conseil départemental et la communauté communes Loire et Allier profiteront également des impôts générés par la centrale.

D'autres projets étaient en cours ou à l'étude en 2021 :

- 1 nouvelle centrale photovoltaïque de 9 000 m², en ombrières, sur le parking Nord du circuit de Nevers Magny-Cours. D'une puissance de 1,8 MWc, l'installation produirait 2 080 MWh/an d'électricité. Le permis de construire a été délivré. Le projet sera soumis à l'appel à projets de la CRE.
- 2 centrales photovoltaïques de 170 kWc et 180 kWc chacune, installées en toiture de bâtiments du SIEEEN à Château-Chinon et Rouy.
- 2 projets de centrale photovoltaïque au sol sur le site Jean Gautherin à Nevers (606 kWc) et au lieu-dit La Plaine, à Varennes-Vauzelles, en co-développement avec Nevers Agglomération et Total Quadran (15 MWc).

LE SIEEEN

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

AU SERVICE DES TERRITOIRES DE *la Nièvre*



- ÉLECTRICITÉ
- GAZ
- ÉCLAIRAGE PUBLIC
- CONTRÔLE DES CONCESSIONS
- PATRIMOINE
- INFORMATIQUE
- GESTION DES DÉCHETS
- ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
- GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES
- RÉGIE SIEEEN CHALEUR
- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT
- RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES
- RÉFÉRENTIEL GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ
- BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
- PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



7 place de la République
CS 10042 - 58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 76 90
<http://www.sieeen.fr> - contact@sieeen.fr

ACTEE



Contrat de
Transition
Écologique

territoire
d'énergie
BOURGOGNE
FRANCHE COMTE

